



CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Conseil d'administration

Séance ordinaire du 15 novembre 2015

Local 3105, Pavillon Maurice-Pollack

Procès-verbal

Liste des personnes présentes – Conseil d'administration

Marine Antoine	Mathilde Côté	Marius Legendre
Philip Beaulieu St-Laurent	Quentin de Dorlodot	Marie-Philippe Lévesque
Audrey Bernard	Samuel Dutil	Maxime Morin
Rébecca Bernier-Twardy	Marie Fortin-Moreau	Vanessa Parent
Benoît Bérubé	Anthony Fournier	Lény Painchaud
Randy Bonin	Rodolphe Giorgis	Jean-Nicolas Rhéaume
Thierry Bouchard-Vincent	Laura Huet	Samuel Rouette-Fiset
Alexandre Chamberland	Julien Jolicoeur-Dugré	Guillaume Ruel
Maude Cloutier	Maxime Lavoie	
Jean-Philippe Collins-Houde	Jean-Christophe Leclerc	

Liste des personnes absentes – Conseil d'administration

Lindsay Gueï	Michel Kingma-Lord
--------------	--------------------

Liste des personnes présentes – Autres

<u>Présidence d'assemblée</u>	<u>Secrétariat d'assemblée</u>	<u>Prise de notes</u>
Guy-Aume Descôteaux	Quentin de Dorlodot	Amélie Carrier

Observateur

Simon Laterreur
Marie-Philippe Paquet
Myriam Nadeau
William Tremblay
Sophie Lavigne
Kate Blais

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
- 5 2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption des procès-verbaux des séances précédentes
5. Suites données aux résolutions antérieures
6. Démissions et absences
- 10 7. Élections
 - 7.1. Conseil d'administration
 - 7.1.1. Groupe C : Faculté d'architecture, d'aménagement et d'arts visuels (un poste)
 - 7.1.2. Groupe G : Faculté de médecine, Faculté de pharmacie, Faculté de médecine dentaire et Faculté des sciences infirmières (un poste)
- 15 8. Rapports
 - 8.1. Officières et officiers
 - 8.2. Comité exécutif
 - 8.3. Groupes de travail et comités
 - 8.4. COMÉUL
- 20 9. Utilisation du huis-clos
10. Finances
 - 10.1. Suivi des dossiers financiers
 - 10.2. Rapport financier du Marché du livre usagé
 - 10.3. Rapport financier du Show de la rentrée
 - 25 10.4. Projet du nouveau point de service du Bureau des droits étudiants
11. Image du Conseil d'administration
12. Rappel de collégialité
13. Méfiance de l'administration envers ses membres et vice-versa
14. Autres sujets
- 30 - Prochaine séance
- Bière postconseil
- Blague corporative
15. Clôture de la séance

35 **1. Ouverture de la séance**

Thierry Bouchard-Vincent (présidence)

On va commencer si vous le voulez bien.

40 Résolution CA-A15-11-15-01

Il est proposé par Guillaume Ruel, avec l'appui de Jean-Nicolas Rhéaume:

Que la séance ordinaire du 15 novembre 2015 soit ouverte.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

45

Ouverture de la séance à 18h11.

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

50

Thierry Bouchard-Vincent (présidence)

L'exécutif vous propose Guy-Aume Descôteaux comme président d'assemblée, et Quentin de Dorlodot comme secrétaire d'assemblée.

55 Résolution CA-A15-11-15-02

Il est proposé par Audrey Bernard, avec l'appui de Benoît Bérubé :

Que Guy-Aume Descôteaux et Quentin de Dorlodot soient respectivement nommés président et secrétaire de la séance du 15 novembre 2015.

Aucune demande de vote.

60 *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

65 Présidence d'assemblée

Merci de vous être déplacés en ce sympathique dimanche au soir. Premièrement, je vous prierais de faire taire le son de tous vos atricules informatiques. Je vois beaucoup de nouveaux visages dans la salle qui ne sont pas administrateurs pour le moment. Je vous demanderais de vous identifier.

70

Simon Laterreur (délégué de la COMÉUL)

Sophie Lavigne (Philosophie)

William Tremblay (Administration)

Kate Blais (Philosophie)

75 *Marie-Philippe Paquet (sociologie)*

Myriam Nadeau (Études internationales et langues modernes)

La présidence d'assemblée procède à la lecture du projet d'ordre du jour.

80 Secrétariat d'assemblée

Donc, comme je vous ai dit au dernier CA, les points 9, 11, 12 et 13 ont été reportés automatiquement sur l'ordre du jour d'aujourd'hui. Si par ailleurs un point est devenu caduc entre temps, vous pouvez le retirer.

85

Résolution CA-A15-11-15-03

Il est proposé par Guillaume Ruel, avec l'appui de Marie-Philippe Lévesque :

Que l'ordre du jour de la séance du 15 novembre 2015 soit adopté.

Aucune demande de vote.

90 *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente

95 Secrétariat d'assemblée

Oui, monsieur Collins-Houde m'a mentionné qu'hier le procès-verbal n'était pas accessible via le lien que je vous avais envoyé. J'ai corrigé ça entre temps. Du coup, il n'a pas été envoyé dans le respect du temps alloué pour le lire et apporter les corrections nécessaires. Donc, si vous n'êtes pas à l'aise de l'adopter, il est tout à fait possible de l'adopter au prochain CA pour le consulter et
100 voir s'il y a des modifications à apporter.

Résolution CA-A15-11-15-04

Il est proposé par Audrey Bernard, avec l'appui de Marie-Philippe Lévesque:

Que le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2015 soit adopté.

105 *Aucune demande de vote.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Suites données aux résolutions antérieures

110

Randy Bonin (affaires internes)

Oui, au dernier CA, on avait eu le mandat du Caucus de se questionner sur des autobus pour de la manifestation du 5 novembre. Au 3 novembre en soirée, nous avons reçu 78 noms inscrits sur les listes. Nous avons réservés deux autobus. Finalement, le 5 novembre au matin, nous avons eu 51
115 participants dans les autobus pour monter à la manifestation. Tout s'est bien déroulé, mais voilà, nous avons envoyé 2 autobus à la manifestation du 5 novembre.

Philip Beaulieu St-Laurent

Pourrais-tu me rappeler la capacité maximale d'un autobus ?

120

Randy Bonin (affaires internes)

C'est de 47 personnes par autobus.

Samuel Dutil

125 Par pur curiosité, est-ce que la bus a été rétrocommandée ? A-t-elle été plus petite pour la deuxième, je veux dire?

Randy Bonin (affaires internes)

Non.

130

Marius Legendre

Ma question allait dans le même sens, est-ce qu'il y a des gens sur place qu'on a acceptés ou il n'y avait personne qui se complétait aux autobus ?

135

Randy Bonin (affaires internes)

Ben, en fait, au niveau des 51 participants, le matin même, il y avait une douzaine de participants, voire une quinzaine, qui n'étaient pas inscrits sur nos listes. Il faudrait que je vérifie le nombre exact, mais ça restait des étudiants dans la grande majorité.

6. Démissions et absences

145 Secrétariat d'assemblée

Oui, j'ai une démission à vous faire part. Je vais vous lire sa lettre de démission. Il s'agit de Pierre-Olivier Tessier Clément.

La lettre de démission de Pierre-Olivier Tessier-Clément est lue.

150

Présidence d'assemblée

La démission de monsieur Tessier ouvre un poste dans quel groupe ?

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

155 Sciences sociales. .

Maxime Morin (développement et finances)

Je tiens à mentionner que monsieur Tessier est également membre du comité des subventions et de Saveurs Campus.

160

Présidence d'assemblée

Ces comités seront ouverts aussi au prochain CA ?

Maxime Morin (développement et finances)

165 Oui.

Présidence d'assemblée

Excellent.

170

Résolution CA-A15-11-15-05

Il est proposé par Samuel Dutil, avec l'appui de Samuel Rouette-Fiset:

Que la réception de la lettre de démission de Pierre-Olivier Tessier-Clément.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

175

7. Élections – Conseil d'administration

Présidence d'assemblée

180 Actuellement, les observateurs ont dit leur programme d'étude et ne faisaient pas partie d'un des groupes ouverts. Donc, j'imagine que personne n'est ici pour se présenter ?

Julien Jolicoeur Dugré

185 Comme Clément vient de démissionner, est qu'on peut présenter quelqu'un là en Sciences sociales ?

Présidence d'assemblée

190 Non, d'habitude ça doit être ouvert à l'avance pour laisser la chance à tous sur le campus de se présenter et non seulement aux gens qui sont par hasard présents dans la salle.

8.1. Rapports – Officières et officiers

195 Thierry Bouchard-Vincent (présidence)
Comme d'habitude, je vous inviterais à prendre vos plans d'action annuelle pour voir les actions que nous devons faire ce mois-ci et poser des tas de questions sur les différents dossiers.

200 Audrey Bernard
Oui, je ne sais pas si c'était prévu d'en parler plus loin, mais comment a été la rencontre du LPU ?

Maxime Morin (finances et développement)
Donc, effectivement on a eu une rencontre avec les représentants du STL de Lévis, les gens du
205 transport de la capitale ainsi que les gens de l'université. C'était essentiellement une rencontre pour voir ce qu'il y avait à faire d'ici la session d'hiver. Il n'y a pas de documents qui ont été remis. Il y a eu des consultations et des échanges sur les échéanciers nécessaires, du moins, pour le RTC afin qu'ils soumettent un projet en CA. Puis, c'était à nous de questionner le processus à savoir combien de temps ça prendrait à peu près et le processus à enclencher, tout ça.

210 Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)
Oui, le 9 novembre, j'ai présidé l'AG de l'AEAPRI. Le 10 novembre, j'ai rencontré les étudiants en Actuariat, j'ai rencontré le vice-adjoint aux finance, Louis-Frénette Nolin concernant les autorisations pour l'affichage des activités qui auront lieu dans le cadre du référendum de la
215 CADEUL et ce même jour, il y a eu le 5/7 du Pinte et coupes par rapport aux coupes en éducation qui était organisé au Pub par l'exécutif. Le 11 novembre, en fait, le mercredi soir, il y a eu l'AG de la COMÉUL auquel j'ai participé et j'ai participé à une rencontre sur l'évaluation continue des programmes vendredi matin.

220 Maude Cloutier (enseignement et recherche)
Oui, j'ai quelques ajouts et quelques retraits. Le 6 novembre, j'ai essayé la nouvelle cuisine des Sciences de l'administration, le Prolo cuisine, c'était super. Ensuite, je suis allée à la Pinte et coupes le 10 novembre. Le 12 novembre, j'ai participé à la manifestation contre les coupes à la bibliothèque. Le 13 novembre, j'ai été à la rencontre sur l'évaluation continue des programmes
225 avec Thierry où on a travaillé sur le questionnaire. Tout au long de la semaine, tous les matins dans différents pavillons avec le reste de l'exécutif, on a passé au tracktage pour informer les étudiants de la tenue d'un référendum. Ah oui, et j'ai 2 retraits. Au niveau des recherches, je n'ai malheureusement pas rencontré, le 3 novembre, le vice-président pédagogique de Philosophie, monsieur Gagnon, et je n'ai pas participé au 5/7 Sans couleur le 7 novembre vu j'étais à la
230 manifestation à Montréal.

Rodolphe Giorgis (affaires externes)
En ce qui me concerne, ce serait seulement un ajout. Hier, j'ai participé aux portes ouvertes de l'Université Laval avec la vice-présidence aux affaires internes et la vice-présidente à
235 l'enseignement et à la recherche. .

Randy Bonin (affaires internes)
Oui, dans mon cas ce n'est que des ajouts. Le 3 novembre, j'ai rencontré les étudiants de l'association d'Enseignement au secondaire. Le 6 novembre, j'ai participé au Prolo cuisine. Donc,
240 j'ai pu déguster à l'avance cette nouvelle cafétéria étudiante. Le 10 novembre, j'ai rencontré Louis-Frénette Nolin avec la présidence pour parler des autorisations dans notre campagne référendaire. J'ai aussi participé au Pinte et coupes pour les coupes en éducation au Pub ce même jour. Le 12 novembre, j'ai participé au party des jeux interfacultaires de clôture des Sciences de l'éducation et

sinon le 14 novembre, j'ai été aux portes ouvertes de l'Université Laval avec mes collègues à l'externe et en enseignement et recherche.

Anthony Fournier (affaires socioculturelles)

J'ai des ajouts et un retrait. Le 10 novembre, j'ai rencontré le comité universitaire de la campagne de sensibilisation et j'ai aussi assisté au Pinte et coupes au Pub avec le reste de l'exécutif. Le 11 novembre, j'ai eu une rencontre avec le comité exécutif du Show de la Rentrée. J'ai aussi rencontré Catherine Paradis de la DSE concernant la campagne Opération nez rouge que je vais vous parler plus tard dans le CA. Le 12 novembre, j'ai présidé l'AG de Géographie. Pour mon retrait, le 11 novembre, je n'ai pas eu lieu la rencontre avec le comité consultatif de la DSE, la réunion est la semaine prochaine. Voilà.

255

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

Oui, j'ai une rencontre à ajouter le 10 novembre, j'enlèverais la rencontre avec Génie physique qui aura lieu la semaine prochaine. Moi aussi j'étais présent au Pinte et coupes. Le 12 novembre, j'ai eu une rencontre avec les deux comités partisans et le directeur de référendum, et le même jour, j'ai été aux fermetures des jeux interfacultaires en éducation.

260

Philip Beaulieu St-Laurent

Est-ce que c'est bon la cuisine au Prolo ?

265 Maude Cloutier (enseignement et recherche)

Oui !

8.2. Rapports – Comité exécutif

270

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

Oui, je vous ferais peut-être un petit état de la situation où on en est dans le référendum. Actuellement, ça se passe très bien. Les comités partisans sont très très actifs et c'est super apprécié. Il y aura le débat mardi prochain au Vandry à 15 :30 si je ne me trompe pas, c'est le deuxième. Le premier a eu lieu mardi dernier au De Koninck qui s'est très bien passé. Sinon, petit rappel, pour les périodes de votation, ce sera du 23 au 27 novembre aux bureaux de scrutins et du 27 au 30 de façon électronique.

275

Randy Bonin (affaires internes)

Oui, donc pour ceux qui ont pu suivre mon plan directeur, on était censés faire la production et la refonte du site Web en septembre. Finalement, il y avait eu des retards à cause de quelques technicités sur le serveur et autre. Par contre, dans les dernières semaines, le site Web a été mis en ligne pour consultation. On a commencé à mettre à jour les documents. Évidemment, il reste encore des sections du site à mettre à jour. On prévoit tout finir pour la rentrée hivernale.

285

Philip Beaulieu St-Laurent

Quelle partie du site qui n'est pas encore terminée ?

Randy Bonin (affaires internes)

On parle de la section « enjeux », donc on parle des dossiers qu'on a au plan directeur, par exemple. Il y a aussi la section des services (qu'on est en train de conclure). Il y a aussi le calendrier d'activités qu'on va finaliser. C'est pas mal les trois sections qui restent. Sinon, on a pas mal fait les autres sections qui pouvaient être plus pertinentes comme informations à avoir tout de suite, comme la section ressources contenant les PV et autres documents produits qui sont accessibles.

295

Maxime Morin (développement et finances)

Oui, donc deux petits points que j'aimerais vous parler. Le premier concerne l'agenda 2016-2017, celui qui sera distribué l'année prochaine, effectivement il faut déjà y penser. Seulement vous mentionner qu'il y aura un changement au niveau de la formule de leur agenda, pas tant au niveau du format que de la réalisation, c'est-à-dire qu'on est en train de communiquer avec différentes firmes pour avoir un format de livraison tout en un pour changer la formule d'organisation de l'agenda et limiter les coûts par la même occasion. Mon deuxième point, seulement mentionner que le gérant de la filiale du Café l'Équilibre a dû retourner en France au courant de la semaine pour des enjeux familiaux. À court terme, il ne reviendra pas de la France. De votre côté, vous allez sans doute voir un certain affichage sur le SPLA et sur les différents sites d'emploi de la ville de Québec.

Alexandre Chamberland

310 Comment allez-vous gérer la situation en attendant ?

Maxime Morin (développement et finances)

Ça faisait, même avant l'annonce de son départ, il y avait eu une certaine séparation des tâches avec les deux assistantes-gérantes. Jusqu'à terme ça va être encore le cas. La raison pour laquelle on ne garde pas la situation actuelle, c'est que les deux assistantes-gérantes mentionnaient vouloir nous quitter dans un avenir à moyen terme. C'est pour ça la recherche.

Mathilde Côté

320 Moi c'est par rapport aux assurances collectives, est-ce qu'il y a une place où on en parle sur le site pour voir ce que c'est ? Mettons que les gens ont des questions ?

Maxime Morin (développement et finances)

325 Non, ce n'est pas écrit encore parce qu'on attendait que ce soit officiel et tout ça par rapport aux documents qui n'ont pas été donnés dans les derniers CA, il n'y a donc pas vraiment eu d'avancée.

Benoît Bérubé

Pourquoi ils veulent quitter les adjoints ?

Maxime Morin (finances et développement)

330 Les études. Juste ajouter, vous aurez un budget présenté pour l'agenda lors du prochain CA.

Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)

Je vais prendre cette occasion pour vous mettre au courant de quelque chose de quand même grave qui est arrivé au dernier Caucus. Ceux qui étaient présents, vous le savez déjà ou les autres vous en avez entendus parlés. Il y a eu une motion de blâme déposé à mon endroit par des associations. Une motion de blâme, c'est une motion de confiance qui peut aller jusqu'à la destitution d'un officier. La proposition a été mise en dépôt jusqu'au prochain Caucus. Ce qui était en cause, c'était un courriel que j'avais envoyé à l'association de François-Xavier Garneau dans le cadre de leur AG de désaffiliations de l'ASSÉ. Dans le fond, je demandais d'entrer en contact avec eux et il y avait plusieurs choses qui ont été dites par les associations lors du Caucus, plusieurs malaises ont été exprimés. Il fallait être là pour comprendre toute l'ampleur et la complexité du dossier, mais je peux vous dire une chose qui nous a été dites souvent et je l'ai soulevé moi aussi, le choix des mots était clairement maladroit et portait des intentions à certaines associations. J'ai l'intention de m'excuser par rapport à ça. Si vous avez des questions, je vous encourage à les poser. On va en reparler en Caucus, je vous mets juste en garde, débattre du sujet ici, il disait bien au Caucus que c'était les associations qui avaient des malaises et en tant qu'administrateurs, ce serait peut-être mal venus que vous vous prononciez, soit en bien ou en mal par rapport à ce qui s'est passé au nom des associations. C'est un dossier géré en Caucus actuellement et en tant qu'administrateur, il ne faudrait pas trop interférer.

350

Julien Jolicoeur Dugré

Par contre, moi je vais quand même en reparler dans le point image du CA. C'est sûr que quelque chose comme ça, ça terni l'image du CA et de la CADEUL en tant que tel. Je veux juste dire à ceux qui n'étaient pas là, qu'il y avait quand même 15 associations présentes qui ont voté une motion de blâme symbolique et qui a été mis en dépôt. C'est quand même beaucoup vu on était 34 là. Si on compte les abstentions, ça aurait peut-être passé. Donc, c'est quand même quelque chose d'assez grave. Le fait de t'excuser, c'est quand même quelque chose que plusieurs demandaient.

Maxime Morin (développement et finances)

360 Oui, quelque chose que je voulais vous mentionner, suite à la discussion au dernier CA sur l'utilisation du huis clos et disons l'accessibilité de l'information discutée ici par les membres individuels. Juste vous mentionner que la semaine prochaine il sera ajouté sur l'infolettre de la CADEUL du fait qu'il y aura une plage horaire que je vais choisir dans mon horaire pour permettre aux gens de prendre rendez-vous et de venir consulter les documents s'ils avaient des questions.

365 C'était mentionné qu'il y avait plusieurs documents non-connus des membres individuels. Il y aura aussi un post Facebook sur le groupe de l'association. Je n'ai pas de détails sur la date ni la plage horaire, mais juste vous mentionner qu'il y aura ça au courant de la fin de semaine.

Marius Legendre

370 Tout le monde en tout temps peut venir aux bureaux de la CADEUL. Juste le redire.

Lény Painchaud

Ils vont devoir toujours te contacter pour prendre un rendez-vous avant ou ils n'auront juste à se pointer pendant l'horaire que tu auras établi de telle heure sans rendez-vous ? C'est un peu ça la question.

375

Maxime Morin (développement et finances)

C'est exactement ça, tout membre individuel peut prendre un rendez-vous en tout temps avec moi pour voir les documents financiers. L'idée est de seulement avoir une plage horaire à cet effet-là pour que les gens soient conscients que je suis disponible à ces moment-là.

380

8.3. Rapports – Groupes de travail et comités

385 Anthony Fournier (affaires socioculturelles)

Simplement quelques mots pour vous parler du comité organisateur du Show de la Rentrée d'hiver (comité élu au dernier CA). Il y a eu deux rencontres. On a commencé à travailler, entre autres, la programmation, la thématique, qu'est-ce qu'on envisage (le visuel, le décor si on veut). Dans la programmation on a beaucoup avancé, concernant la thématique, on a quasiment 3 groupes de confirmés sur 4. On va rencontrer la semaine prochaine, probablement le directeur technique et, si on veut, le directeur éclairage, pour parler de la thématique, comment on envisage les décors, l'éclairage, etc.

390

395 8.4. Rapports – COMÉUL

Maxime Morin (développement et finances)

Oui, vous l'avez peut-être remarqué, on a un étudiant de la corporation des médias étudiante dans la salle qui va vous parler de ça. Moi, je vais être assistant à sa projection. Si jamais vous avez des questions, il sera disponible pour ça.

400

Simon Laterreur

De combien de temps je dispose ?

405

Présidence d'assemblée

Suffisamment de temps pour votre présentation soit complète.

Simon Laterreur

- 410 Comme je l'ai dit tout à l'heure, je suis Simon Laterreur, directeur de la COMÉUL depuis un an. Je suis aussi étudiant à la maîtrise en Communications publiques, profil relations publiques, le tout spécialisé en politique. On peut continuer à approfondir la chose, mais ça n'a aucun lien avec la COMÉUL. La corporation des médias étudiants en fait, c'est quoi ? C'est un regroupement administratif fait depuis 2 ans entre les différents médias étudiants comme le journal Impact
- 415 Campus et CHYZ 94,3. La corporation a 3 buts et c'est important de le dire en entrée de jeu, pour mettre la table, pour que vous sachiez ce que je vais présenter est fait dans quel esprit. Premièrement, d'offrir aux 2 membres médias une structure administrative efficace, d'appuyer le développement de ces dits membres médias et de permettre aux 2 médias de se développer tout en restant libres de toute forme de toute concentration médiatique ou d'ingérence administrative.
- 420 Comme on l'a dit, 2 médias : Impact Campus, ce que vous voyez ici ce sont des unes des journaux de l'an passé et CHYZ. Étant donné que c'est un rapport annuel, on va surtout se pencher sur la dernière année, soit 2014-2015. Les objectifs lors de cette année-là et cela demeurent, c'est assurer une couverture du campus, c'est un parti pris de la part d'Impact campus. C'est ce qui le distingue d'autres parutions papiers, qu'elles soient de la Capitale nationale, au Québec, dans le
- 425 reste du Canada ou dans le reste des Amériques, car on est déjà le plus gros journal étudiant francophone d'Amérique. Ensuite, la signature visuelle a beaucoup été travaillée, c'est un peu ce que vous voyez à la gauche. Il y a un parti pris ici aussi d'aller vers un design un peu plus Mag qui répond au troisième point qui est la présence du Web. Une présence sur le Web et les médias sociaux qui a été revue, ça été notamment vu l'hiver dernier lors des différents événements qu'il y a
- 430 eu sur le campus comme lors des manifestations étudiantes où il y avait un vouloir d'être dans l'instantanéité. La formation : c'est définitivement une valeur importante, une activité parascolaire, pour certains rémunérée, mais pour la grande majorité, bénévoles (entre 100-150 par année). C'est d'offrir à ces gens-là l'opportunité aux gens de pratiquer leur métier, mais aussi d'offrir des ateliers autant à l'intérieur de leur formation qu'avec nos partenaires comme la Presse étudiante
- 435 francophone qui regroupe les journaux étudiants francophones du pays. Ils se regroupent une à deux fois par année. Faire un rapport annuel sans parler de référendum serait impossible. Ça été un très gros morceau pour nous l'an passé. Le but de ce référendum était pour hausse la cotisation de la COMÉUL. La question était entre 0 dollar et 2 dollars et au cycle supérieur on a eu une augmentation de 0,50 et au premier cycle de 0 dollar. Ce que ç'en a répercuté, c'est un emploi
- 440 étudiant de moins à cause de ça à Impact campus et un et demi de moins dans l'administration. CHYZ, lui aussi a eu une grosse année. On peut notamment voir le nouveau logo. On change un peu de la bulle de couleur qui s'était changé en lumière de studio pour arriver avec le cube, les différentes facettes de CHYZ parce qu'il y en a plusieurs et c'était un des objectifs de consolider ça, amener une nouvelle image de marque. Au niveau du sport, c'est venu. On était déjà officiellement
- 445 diffuseur du Rouge Or. On est devenu diffuseur officiel et exclusif. La chose est venue aussi avec la diffusion officielle et exclusive des Remparts de Québec qui sont partis du FM 93 pour venir chez nous. Pendant l'été des diamants (ligue junior élite de baseball), on a vu les développements du Spot, « Sympathique place », ouvert pour tous, mais surtout pour les élèves en architectures dans la basse-ville. Ce qui est arrivé cet été, c'est qu'on avait un studio mobile temporaire permanent.
- 450 C'était un studio mobile, mais dans une pièce close où on pouvait le laisser. Ça été super autant au niveau visibilité. que pour les expériences qu'en partenariat avec les différents intervenants du Spot. L'autre facette est la facette artistique où on était présent soit en remote, avec des studios mobiles, soit par des journalistes présents et j'en passe pour couvrir les festivals de toute sorte comme le Festival de Québec, le festival de Baie Saint-Paul, de Limouilou dans la rue, Envolée
- 455 macadame, festival de petite Vallée, le festival de Tadoussac, le festival de musiques émergentes, Agrirock.. Niveau diversité de contenu : c'est minimalement au moins une centaine d'heures de programmation par semaine, outre les musiques en rotation, là aussi c'est entre 100-150 bénévoles par année. C'est une cinquantaine de projets d'émission par session. Là aussi c'est une

460 école, c'est de donner un micro au plus de gens possibles et les accompagner là-dedans, qui se fait de manière parascolaire, pour leur donner le plus de soutien possible. Image de marque, j'en ai déjà parlé avec le logo. Du côté de CHYZ, ce sont des défis financiers importants, je crois que ça résonne au niveau des deux corporations étudiantes. Le salaire minimum augmente. La radio étudiante c'est entre vingt à vingt-cinq emplois largement étudiants sur le campus donc des charges salariales de plus en plus élevée. Le RTC est de plus en plus vorace avec nous. Vous 465 avez peut-être entendu parler des nouveaux systèmes d'alerte automatisée du gouvernement, les radios privés sont déjà obligés de l'avoir. Nous, ça sera en mars via des représentations faites au niveau du RTC parce que c'est une grosse grosse charge monétaire de se doter de ces systèmes là comme on le sait du côté privé ne marche pas. C'est un peu l'état des lieux au niveau des médias.

470

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

Oui, je profiterais de ces quelques secondes de pause pour vous le présenter, je viens de me rendre compte que je n'ai expliqué le but de cette rencontre. En fait, la COMÉUL fait partie d'une des cotisations dédiées de la CADEUL. Dans votre facture étudiante, vous avez CADEUL 475 comprenant la cotisation pour la COMÉUL et UMC-Laval. Pourquoi la COMÉUL vous fait un rapport ? On retrouve dans la politique une mention sur les cotisations dédiées comme de quoi que les organismes cotisés doivent venir faire un rapport annuel en CA pour prouver qu'ils utilisent les cotisations des étudiants pour la mission de l'organisme.

480 Simon Laterreur

Les cotisations étudiantes, c'est la chose où on arrive et c'est l'exercice qu'on a fait faire cette année. On fait toujours des vérifications comptables, mais cette année on est allés un peu plus loin, on a fait un audit. Je peux commencer en disant que l'audit a été réalisé par la firme Roy Labrecque Busque Blanchet sous la direction de madame Sarasin. Leur opinion, à leur avis, les 485 états financiers donnent dans un aspect significatif une image assez fidèle de l'état financier de la corporation au 30 juin 2015 et que le tout respecte les normes comptables canadiennes pour les organismes à but non-lucratif (ça c'est ce que nous sommes). Ça, c'est la page 3, passons à la 4, c'est celle qui saura le plus nous intéresser. Sur les produits d'abord, c'est un comparatif 2014-2015. Pourquoi 2014 ? C'est que les chiffres avaient été vérifiés, mais non audités. Mais les chiffres 490 sont tous comparables, voilà l'avis de madame Sarasin. Oui, il y a diminution sur un certains nombres de point, tels les revenus publicitaires, plusieurs diminutions des cotisations. Ce n'est rien d'inquiétant. C'est que le dernier chèque des cotisations des cycles supérieurs est arrivé en octobre, fin de notre cycle financier et sera repris sur l'exercice prochain, donc actuel. Légère diminution au niveau des cahiers parce que c'est aussi de la publicité à ce niveau-là. Au niveau des 495 charges, le tout se réponde par rapport des salaires et charges salariales. Devant cette réalité, il a fallu diminuer le nombre d'employés dès l'exercice dernier. Au niveau des journaux, les impressions c'est la plus grosse charge. Imprimer 10 000 copies chaque semaine, oui ça permet de rayonner, mais c'est très cher. Alors, on a opté de faire deux parutions de moins et plus souvent des journaux de 16 pages que des plus gros. C'est logique. Si on imprime moins de pubs, on 500 imprime donc moins de pages pour fournir le contenu. Réponse aussi au niveau des contractuels, location d'espace, etc. Pourquoi on voit publicité dans les charges, c'est que le directeur des ventes est à commission et ça le paie en conséquence des ventes. Pourquoi il n'y a pas la même différence ? De leur côté, il rentre là-dedans tout au niveau de la pub qu'on va vendre, l'achat d'audit, etc. Taxes et permis, pourquoi on voit une si grosse différence, c'est qu'on avait un retard 505 d'un an sur les droits Socan. Qu'est-ce que c'est ? C'est un organisme qui recueille les fonds pour redonner des droits d'auteurs aux musiciens et aux producteurs de musique. Il fallait les payer, mais on s'est rendu compte qu'il manquait une année. On la donc fait l'an dernier. Assurances, c'est somme toute comparable, mais pourquoi il y a une augmentation, ce sont des petits détails à figner, notamment la plus grosse différence vient de l'embauche d'un avocat spécialisé en 510 propriété intellectuel pour s'assurer que nous étions bel et bien propriétaire de notre propre nom. C'est quand même utile dans la vie. Sinon, les autres charges sont somme toute comparables. Les diminutions sont toujours là pour répondre au moins grands moyens, donc moins d'activités.

Développement et représentation, diminution là aussi. Matériel de bureau, c'est assez stable, les communications aussi. On n'a pas le choix, on ne peut pas changer entre Bell et Vidéotron, c'est
515 l'Université Laval. Autre chose que vous pouvez voir, créances douteuses, pourquoi entre parenthèse parce qu'on a eu un moment donné une merveilleuse lettre d'une agence de recouvrement et faillite pour dire que vous étiez sur la liste d'un annonceur qui nous avait renvoyé un chèque lors d'une réunion de créance faite en 2012. Ensuite, la répartition des amortissements et des immobilisations corporelles. Pour un excédent des produits sur les charges de 3600 dollars,
520 somme toute comparable à l'an dernier malgré la baisse comparable des revenus. Ce qui ne nous rend pas peu fier. Comme on le disait, on essaie de laisser la barque sur les flots pour permettre à plus de gens de prendre le micro et permettre aux étudiants de poursuivre leur développement lors de leurs études. Ça serait pas mal ça pour moi. Je serais ouvert aux questions.

525 Alexandre Chamberland

Au niveau des pubs, pourquoi il y a moins d'argent ? La raison de ça.

Simon Laterreur

La publicité papier est en baisse partout, surtout dans le papier. L'exemple le plus criant c'est la
530 Presse qui, à partir de janvier, verra ses publications papiers pour se diriger vers des plateformes mobiles. C'est un effort qu'on essaie de faire. Quand je vous parlais d'un design plus Mag au niveau de l'imprimé, faut avoir un intérêt continu, mais on essaie d'avoir une plateforme Web vu c'est vers là que tout le monde s'en va. On a eu la chance d'avoir un petit surci par rapport à l'entreprise publique et en plus, par rapport à nos autres consoeurs et confrères des médias
535 étudiants du Québec et du Canada, on a eu un petit surci, mais c'est une pente descendante et on peut prédire qu'elle continuera à être descendante malheureusement. Les gens sont de moins en moins intéressés par la pub papier.

Philip Beaulieu St-Laurent

540 Faites-vous de la publicité en ligne ?

Simon Laterreur

Oui.

545 Philip Beaulieu St-Laurent

Après la distribution, vous restent-ils beaucoup de copies papiers ?

Simon Laterreur

Ils en restent quelques-unes comme à peu près dans tout.

550

Philip Beaulieu St-Laurent

La ligne charge diverse ça comprend quoi ? Quel moyen ?

Simon Laterreur

555 Tout. C'est pas que ça, il y a 2000 dollars, mais pas juste ça, je sais qu'une centaine de dollars est pour la Socan et autres acteurs du milieu qui attendent depuis 2009 d'un jugement administratif des charges des droits d'auteur fédérales non payées l'an passé. Sinon, quelques exercices comptables faits après quelques mélanges administratifs parce que c'est rétroactif, notamment pour les taxes et les documents administratifs.

560

Julien Jolicoeur Dugré

Moi, ma question c'était par curiosité, nous on a un point on a un point sur l'utilisation des huis clos bientôt et pourquoi vous n'avez pas cru bon de tenir ça sur huis clos ?

565

Simon Laterreur

Notre AG n'a pas vu ça utile de le mettre sous huis clos. De toute façon, ce sont des chiffres vu par un od. Notre CPA a approuvé.

570 Alexandre Chamberland

Est-ce que votre stratégie de recherche publicitaire a changé de 2014 à 2015 ? Puis, si oui ou non, c'est quoi votre stratégie publicitaire ?

Simon Laterreur

575 Oui et non. Ça pourrait être difficile de comparer seulement sur une année. Une des nombreuses raisons qui ont amenés ça, c'est le regroupement administratif entre CHYZ et Impact qui a permis de couper dans la grosseur de l'administration, il y a plus d'emplois étudiants dans les salles de presse, mais aussi d'avoir une personne pour vendre dans les médias, ça aide. C'était déjà fait, mais de manière Informel par notre directeur des ventes Mark Wally les deux médias, une seule
580 plateforme, ça c'est une stratégie. Sinon, sans être une stratégie, ça va peut-être mieux vous éclairer sur la chose, une réalité qu'on constate, les annonceurs ont moins tendance à signer de gros contrats, c'est le cas dans à peu près toutes les industries. Ils signent un contrat pour une année de temps. C'est de moins en moins le cas, mais on vient se rattraper avec de petits achats à la pièce. Ce que ça va faire, c'est qu'au final l'acheteur va à peu près payer le même prix avec
585 moins de pubs parce qu'il achète à la pièce et ne bénéficiera souvent pas du rabais d'achat en masse. La stratégie est de faire de la go car à profusion. C'est pas mal ça, je ne sais pas si ça peut répondre à la question.

Alexandre Chamberland

590 Si je comprends bien, en 2014, c'était chaque organisme qui faisait un peu de pubs, là c'est ensemble qu'ils la font pour les deux médias ?

Simon Laterreur

C'est un exercice qui a été commencé bien avant quand même. Donc, 2014 était la première
595 année de ça à ce point organisé. C'était déjà là informellement, ça n'a fait que s'organiser. On voulait le faire avant, mais notre groupe administratif n'étant pas complété à 100 % à ce moment-là, on ne pouvait pas. On est en train de faire des efforts de se placer, mais on fait aussi des efforts pour migrer vers le Web. La publicité a vraiment pris son envol. À terme, est-ce que ça va rattraper les ventes papiers, mais bon j'aimerais vous dire que oui, que ça va aider à l'enrichissement de la
600 corporation, mais je ne peux vous le promettre. C'est un défi auquel tous les médias font face. On essaie de le faire au meilleur de nos capacités.

Alexandre Chamberland

40 000 dollars c'est quand même une grosse différence ? J'aimerais savoir pourquoi les médias
605 ont eu une aussi grosse baisse dans la publicité ?

Simon Laterreur

On est les plus chanceux. C'est une petite différence comparé à La Presse. Croyez-moi, ça va mal dans le papier. Si je puis compléter, ce n'est pas pour rien qu'on est dans les plus gros, on est
610 aussi dans les seuls qui publient encore à chaque semaine parce qu'on trouve ça important pour la communauté étudiante. Créer de l'emploi c'est bien, mais une semaine sur 2 ça paie pas les parts. C'est un effort qui est mis. On est quand même dans les chanceux que la diminution est la moins frappante même si la différence est là.

615 Maxime Lavoie

Juste pour savoir, combien d'exemplaires vous produisez et ensuite combien environ ils en restent ?

Simon Laterreur

620 On imprime 10 000 copies. Ce sera ma seule réponse. Comprenez que je veux continuer à vendre de la pub.

9. utilisation du huis clos

625

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

Donc, pour faire un petit rappel, ce point vient du dernier CA. Par contre, on en a déjà beaucoup parlé la dernière fois comme vous le savez pour ceux qui étaient là, notamment qu'on n'a discuté si on allait lever un huis clos ou pas dans le point « Finances ». C'est la raison pourquoi aujourd'hui, on le met avant ce point pour éviter qu'on ait deux fois la discussion et pour limiter les huis clos rétroactifs. Entre temps, il y a plusieurs gestes qui ont été posés dans le but de limiter les informations qui ne devraient pas se trouver sous huis clos et le sont, notamment on a Maxime qui a parlé de convoquer un moment pour parler des documents et du budget avec les membres qui le veulent. Par la suite, on a révisé les différents points se retrouvant dans le point « Finances », notamment pour éviter de mettre des éléments qui ne devraient pas s'y retrouver. Ensuite, on a aussi révisé le contenu du point en question pour s'assurer que seul le contenu sous huis clos soit présent. Comme vous avez vu, Maxime, pour une des rares fois, a parlé dans le rapport du comité exécutif. Des éléments habituellement qui se retrouvait dans le rapport de la vice-présidence aux finances et on les a déplacés, car c'était des points qui ne nécessitaient pas de huis clos. Finalement, quand des rapports seront présentés sous huis clos, on va essayer qu'il y ait un rapport rendu public même si on en parle sous huis clos. Par contre, les éléments qui sont sujet à huis clos comme les éléments financiers le sont obligatoirement pour permettre que la discussion ait lieu sans bloquer le rapport. Si quelque chose ne va pas, je vous invite à en discuter.

645 Alexandre Chamberland

De très bonnes initiatives, ce sont des pas dans la bonne direction en ne gardant que les éléments importants dans le huis clos. C'est un bel entre deux.

Marius Legendre

650 C'est pour revenir sur l'intervention. Ce sont des états financiers qui ont été vérifiés, c'est l'équivalent de ce que la CADEUL a présenté à son AG pour ne pas faire de raccourcis faciles. C'était des états financiers vérifiés. Dans notre association, nous, ce qu'on met sous huis clos, ce n'est pas vérifié pour pas que de mauvais chiffres sortent.

655 Samuel Rouette-Fiset

Moi, c'est un peu la même chose que monsieur Chamberland, je trouve ça très cool les mesures qui ont été prises. J'avais remarqué qu'il y avait une espèce de rapport sur les résolutions de prise en CA. Que ce soit accessible à tout le monde.

660 Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

Effectivement, à partir de maintenant, après le Caucus et le CA, j'envoie un rapport des différentes résolutions importantes prises en instances. On nous a mentionné qu'il n'est pas toujours facile d'avoir accès au procès-verbal parce que les gens ne savent pas toujours où aller. De cette façon-là, les résolutions arrivent directement sur leur table. C'est plus facile pour eux d'y accéder.

665

Julien Jolicoeur Dugré

J'aimerais remercier Marius de ne pas m'accuser de faire des raccourcis intellectuels, car à l'AG, c'était sous huis clos. Des raccourcis intellectuels je vais m'en passer, je n'en fais pas.

670 *Il est proposé par Julien Jolicoeur-Dugré, avec l'appui de Jean-Philippe Collins-Houde :*

Que le conseil d'administration n'utilise plus les huis clos, sauf dans le cas qui touchent des acteurs extérieurs.

Alexandre Chamberland

675 C'est quoi un acteur extérieur ?

Julien Jolicoeur Dugré

Exemple pour les finances si on doit négocier, pendant les assurances, avec des compagnies comme le Pub universitaire : on peut le mettre sous huis clos pour les autres bars qui ne tiennent pas à avoir ces chiffres-là.

Jean-Philippe Collins-Houde

Au risque de radoter, je félicite les initiatives pour laisser plus de place à nos membres. De leur donner du temps est une chose incroyable. J'appuie parce que malgré les initiatives, il y a deux questions qui méritent qu'on s'interroge. Premièrement, sur les automatismes. Quand on a un point qui dit : « Ce point sera traité sous huis clos », ça devient comme un fait, il faudrait le prendre plus quand c'est nécessaire. Puis, sinon, souvent les chiffres, ce sont sur des choses déjà passée d'une autre année. Et je pense que les questions que nos membres se posent sont des décisions qui se prennent en ce moment. Je ne sais pas trop comment formuler, mais je pense que ça serait bien de discuter de ça de façon ouverte au monde.

Samuel Rouette-Fiset

Je trouve ça délicat de baliser à ce point la prise de huis clos. Je comprends. Ce qui a sorti la dernière fois, c'est qu'on allait faire du cas par cas. À chaque demande de huis clos, on allait se demander la pertinence. Ça nous empêche d'autant baliser les huis clos. Ça peut être important même quand il n'y a pas d'acteurs extérieurs. Je comprends les raisons, protéger les administrateurs. Ce sont des bonnes raisons.

Alexandre Chamberland

700 Encore une question pour Julien, que considères-tu qui a été sous huis clos à l'interne qui aurait dû être ouvert à tous ? As-tu des exemples concrets qui pourraient avoir une répercussion ? En quoi les membres devraient être au courant de cette information-là ? Pourquoi la population générale devrait le savoir ?

705 Julien Jolicoeur Dugré

En fait, un exemple, quand on a voté un prêt à l'UEQ, à ce moment-là je ne pense pas qu'il y avait une autre association nationale qui voulait nous couler ou nous voler le pion, je crois que l'argent qu'on donne, c'est l'argent de nos membres, ils auraient dû le savoir vu ça touche quand même un peu la politique. Selon le montant donné, l'importance changera. Il y a une bonne différence entre, donne-t-on 20 ou 100 dollars. Ça pourrait être mon exemple par rapport à ça.

Vanessa Parent

Oui, juste rappelé qu'on avait discuté au dernier CA de l'idée de plutôt sortir l'information du huis clos après parce que se questionner si on met ça en huis clos ou pas, avant même que le sujet ait lieu, on sera un peu moins libre de parler. Les discussions peuvent rebondir d'un point à l'autre. Je comprends que les gens doivent savoir, mais on reste à notre nom à nous. Ça peut être plus dérangeant pour certaine personne. Je pense que s'interroger à la fin du point à savoir : « Bon, est-ce qu'on laisse ça sous huis clos. » compte tenu qu'on est tous au courant, à savoir si tout le monde est à l'aise oui ou non, ça permettrait de garder une certaine liberté dans les discussions. Puis, que tout le monde soit à l'aise.

Philip Beaulieu St-Laurent

Je veux savoir, ailleurs, dans les autres associations étudiantes, divulgue-t-il leurs états financiers, la FAÉCUM par exemple ?

725

Randy Bonin (affaires internes)

Au-delà des autres associations je ne sais pas, par contre, pour siéger sur le Conseil d'administration de la COMÉUL, nos états financiers sont sous huis clos.

730

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

Oui, premièrement, deux éléments. Quand on a voté le montant de qu'on donnerait à l'UEQ, vu c'était une proposition, elle a été rendue publique et deuxièmement, pour faire du pouce sur ce que madame Parent a dit, c'est possible de mettre une information hors huis clos après le huis clos. Par ailleurs, vu que les notes ne sont pas prises pendant les huis clos, on peut décider de mettre une information sous huis hors huis clos, mais pas les discussions complètes à savoir qui dit quoi ou quoi. Par exemple, on pourrait dire qu'on est d'accord sur telle chose ou telle chose et décider de la mettre hors huis clos. Comme pour le budget qu'il y a pour le livre des 35 ans de la CADEUL qu'on a décidé au dernier CA de sortir. C'est quelque chose qu'on peut tout à fait faire à n'importe quel moment.

740

Julien Jolicoeur Dugré

Plusieurs points. D'abord, à ma dernière intervention, j'ai oublié de féliciter pour les changements. Honnêtement, je trouve que c'est très bien pour la proposition de Maxime de consacrer du temps aux membres. Par contre, je voudrais expliquer pourquoi j'ai fait la proposition. Dans la dernière AG, ça suscité un point amené par moi, car plusieurs personnes ont eu un malaise, qui ont voulu changer les choses. Donc, même malgré ces choses-là. Si vous voulez m'aider à reformuler, amender ma proposition pour montrer l'idée, comme le disait Jean-Philippe, de ne plus être systématique, de ne pas les faire pour les faire, c'est là que je voulais vous amener. Au lieu de prendre un grand bloc tout sous huis clos, de faire du cas par cas selon vos propositions. Comme Quentin le disait, oui la proposition était là, mais autre chose, on m'a accusé de briser les huis clos, que j'ai sorti le 15 000 dollars, ce qui n'était pas vrai. Je présume que le montant ne devait pas être dans la proposition. Sinon, on m'a accusé à tort, déjà qu'on m'a accusé à tort parce que je ne l'ai pas fait. C'est pour ça je voudrais insister. L'idée de protéger les administrateurs. Je reviens sur un de mes derniers points, se faire protéger de quoi ? Je ne crois pas que quelqu'un va être fâché qu'on dise quelque chose. Ils ont droit chacun à notre parole. Dans le Caucus, je dis bien des affaires que les gens doivent m'en vouloir. Au pire, les personnes viendront m'arracher la tête. Je ne crois pas que c'est un bon argument de vouloir se protéger, si on n'est pas à l'aise avec nos arguments devant tout le monde, il ne faut pas les dire.

760

Mathilde Côté

J'ai une question pour Quentin et Julien. Quentin, quand tu dis que les discussions sont pas notées, on pourrait écrire dans le PV, telle chose a été décidée et tel argument a été amené, même s'il n'y a pas de textuel ? Julien, quand tu dis être moins systématique, mais le problème si on dit de ne pas être systématique et réfléchir à chaque fois, ça devient une proposition décousue. Ça manque de balises. Ce n'est pas mieux de faire une proposition qui n'est pas clair pour montrer qu'on est ouvert. Sinon, on s'entend tous que c'est comme ça.

765

Jean-Philippe Collins-Houde

Moi, j'avais appuyé pour un peu lancer la discussion. Pourquoi j'ai appuyé, un peu en réponse à Samuel Rouette-Fiset, si je comprends bien, un huis clos, ça peut être callé n'importe quand par n'importe qui autant pour le point « Finances » que pour la blague corporative. Donc, si quelqu'un eut proposé un huis clos, Il peut le faire n'importe quand. C'est comme qui dirait privilégié.

Présidence d'assemblée

Quand vous voulez faire une proposition de huis clos, vous devez quand même avoir votre tour de parole pour proposer.

775

Jean-Philippe Collins-Houde

Si quelqu'un veut un huis clos il peut le demander n'importe quand ?

780

Présidence d'assemblée

Oui.

785 Jean-Philippe Collins-Houde

Le seul problème que je vois d'écrire : « Ce point sera traité sous huis clos », ça serait le fun qu'on le pense si on en a de besoin ou pas. Il suffit d'être critique sur un huis clos très long. J'appuie même si je ne sais pas moi non plus comment formuler ma proposition.

790 Quentin De Dorlodot

Ce que j'ai de noté : « Que le Conseil d'administration n'est de huis clos que dans les cas concernant les acteurs extérieurs. »

Alexandre Chamberland

795 Moi, personnellement, je trouve que la politique que la CADEUL a à propos des huis clos est adapté surtout avec ce qu'on vient d'ajouter aujourd'hui à propos des informations importantes qui sort ou de la plage horaire avec Maxime. Je considère que comme cette politique est utilisée depuis longtemps, de mettre le huis clos systématiquement comme avec l'histoire de l'UEQ, oui leurs propos risquent de sortir, certaines personnes vont être moins à l'aise de parler. Moi, dans la
800 pratique démocratique que les gens. Je crois que le huis clos fait son sens là-dedans encore là pour avoir les opinions de tout le monde, pour que tous soient à l'aise de parler, ce qu'ils ne feraient pas sans ça parfois. Surtout que considérant qu'on peut sortir une information du huis clos par la suite, je crois que cette politique fonctionne et on devrait la garder.

805 Audrey Bernard

Je reviendrais sur ce qu'a dit madame Parent et Côté ont dit au tout début. En fait, justement on a eu une discussion sous huis clos et la sortir avec un petit résumé de la conversation pour avoir au procès-verbal justement parce qu'on parlait de protection tantôt des administrateurs. Il ne faut pas oublier qu'on est légalement responsable de toutes les décisions qu'on prend ici pendant 5-7 ans si
810 je ne me trompe pas. On peut dire une chose ici qui paraît anodin, mais qui dans 2-3 ans sera quelque chose d'important et ça nous retombera dessus. Même si on est à l'université, on est responsable de ça. Mais si on décide de faire un résumé de ce qu'on dit, là on le fera.

Samuel Rouette-Fiset

815 Je suis quand même d'accord avec tout ce que monsieur Chamberland a dit, mais ceci dit, on voit qu'il y a quand même des préoccupations. Ça serait quand même bien qu'on adopte quelque chose dans ce sens-là. Si on tient à l'institutionnaliser le fait de voir à la pertinence des huis clos à chaque fois sans en faire un point vide, on pourrait instituer une période de réflexion avant chaque huis clos de chaque sous-point « Finances ». C'est une idée que je lance. Je vais penser à une
820 formulation et je vous reviens là-dessus.

Marius Legendre

Ça serait comme faire un pré-point avant chaque point « Finances » comme qu'on parle de ce qu'on va parler avant le point. C'est bizarre, on dit ce qu'on va dire et est-ce que c'est censé le
825 mettre au PV ? Je comprends ce que tu veux dire, c'est une bonne idée, mais ça veut dire faire le point avant de faire le point.

Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)

Concernant l'idée de faire un pré-point, chaque huis clos fait état d'une proposition et peut être
830 débattu, amendé et même battu. Techniquement, notre procédure permet ça spécifiquement, mais l'idée il faut l'appliquer pour que ce ne soit pas juste dans notre tête. On reverra le guide de déroulement, le réviser, ce n'est pas un problème pour qu'il voit que c'est un choix qu'on fait. Ce que je vois, c'est qu'il y a une volonté de montrer à nos membres comment on traite des choses à la CADEUL. Ce que je vous proposerais, comme vous voulez que ce soit clair, c'est d'organiser

835 des séances d'informations à nos membres sur les états financiers et de préparer des documents publics en lien avec les dossiers. Si ça ça passe, pensez-vous que ça répond à la demande des membres ? Pour qu'ils voient qu'on prend en considération ce qui avait été dit en AG.

Lény Painchaud

840 Ouais, dans le fond, ce que je voudrais dire que ce soit juste aux acteurs externes que ce ne soit pas abordé sous huis clos, l'esprit là-dedans c'est juste de changer la culture institutionnelle, montrer une réponse claire à nos membres, répondre à la demande de transparence, moi je pense que n'importe quelle proposition serait intéressante si on la fait. Moi, je crois qu'avoir un geste concret, que ce soit celle de Thierry ou Julien, ça serait vraiment cool et quelque chose de fort
845 comme montrer nos états financiers, je pense que ça serait un geste clair même si c'est juste pour les acteurs externes. Si les gens se sentent mal à l'aise avant d'aborder un point « Finances », ils peuvent demander un huis clos pour ne pas être tenus en faute pour quoique ce soit selon leurs intérêts. Pour les acteurs extérieurs, ça garderait l'esprit et le souci de garder la compétitivité face aux autres dans le même domaine.

850

Marine Antoine

Oui, moi c'est par rapport à ce qu'a dit monsieur Rouette-Fiset. Et à la réflexion de monsieur Legendre, effectivement, mettre un pré-point sachant qu'on ne sait pas de quoi on va discuter, par exemple la question pour le référendum, on ne savait pas si on prenait une version ou l'autre et on
855 a fini avec les considérant. Par contre, après le huis clos, pourquoi pas toujours discuter à savoir quel point sortir du huis clos ou non.

Anthony Fournier (affaires socioculturelles)

Oui, on parle de répondre à un questionnement de nos membres, je tiens à souligner que c'est ce
860 qu'on a fait. D'ailleurs, vous ne pensez pas que dans un point huis clos comme les finances on n'y a pas réfléchi ? C'est une action réfléchie et concertée sur ce qui est important de mettre ou non sous huis clos. On a accentué ces efforts-là, on s'est même cassé la tête pour faire des rapports, même ceux adoptés, avec deux versions avec des annexes en huis clos. Pour moi, l'effort est là. Il y a vraiment de quoi de fait là-dessus. Pour en revenir sur ta proposition Julien, est-ce qu'on parle
865 de l'Université Laval et ses services comme un acteur extérieur (SP ou Événements campus par exemple), c'est important de savoir des détails. Si on a une discussion avec le SP, ça serait important de savoir. Sinon, les discours vont devoir changer parce que, par exemple, si je prends le point Show de la Rentrée, la rencontre n'a pas encore été faite. Je me vois mal parler de ça pour, que ça soit public et que eux voient ça. De l'information sensible, est-ce que c'est externe,
870 donc est-ce que c'est la CADEUL qui est l'acteur ou les autres qui sont les acteurs extérieurs si c'est ça, je vous invite à l'adopter tout de suite parce que c'est ça qu'on fait déjà. Les acteurs extérieurs, c'est ce qu'on traite en huis clos. Si c'est simplement ça, adoptons cette position-là, allons de l'avant parce qu'en ce moment, c'est sensiblement la même discussion qu'on a eu au dernier CA. Donc, c'est ça.

875

Philip Beaulieu St-Laurent

Juste revenir, le but du huis clos, ce n'est pas nécessairement cacher à nos membres, mais bien cacher aux acteurs extérieurs à nous autres. Je voudrais vous rappeler ça. Et aussi nos membres peuvent toujours voir l'information, ils y ont toujours accès. Personne ne s'est encore déplacé pour
880 y aller même si on dit qu'il y a un manque de volonté, ce n'est pas vrai.

Maxime Morin (développement et finances)

Peut-être un dernier point que j'aimerais mentionner ici. Par rapport aux huis clos et aux résolutions qui sont sorties, effectivement, les résolutions sont publiques. Il ne faut pas oublier que l'aspect
885 collégialité du Conseil d'administration est une personne morale, c'est-à-dire que vous devez respecter les décisions du CA, ce qui peut devenir plus sur un point sensible. Vous en tant qu'administrateurs, vous avez la charge de défendre le CA, ce qui vient une drôle de situation advenant le cas où dans les documents de la discussion ou de la position que vous avez prises

peut devenir quelque chose d'un peu spécial. Sinon, comme on l'a mentionné, il y a une certaine
890 différenciation qu'on a voulu faire ce mois-ci, certaines choses qui vont être mises en place, possibilité d'accès à l'information. Je voulais mentionner

Julien Jolicoeur Dugré

Première chose, j'ai eu bien des idées pour changer ma proposition, je suis bien content. Pour
895 répondre à Alexandre Chamberland et Philippe Beaulieu, je veux rappeler qu'à l'AG, le point est sorti et plusieurs membres sentaient un malaise. Même si on trouve parfois que le système de Philo est imparfait, je représente quand même les étudiants de l'université et c'est de la collégialité que de remarquer que plusieurs étudiants ont de la difficulté avec la notion de huis clos pour en parler et changer les choses jusqu'à institutionnaliser. Thierry a eu une bonne idée d'institutionnaliser ça
900 pour les prochains exécutifs après celui-là et que ça reste dans la procédure. En fait, ce que j'aimerais si vous pouvez m'aider à changer ma proposition, c'est changer ma proposition pour institutionnaliser ce qui vient d'être fait pour que ça reste. L'autre idée, c'est que ce que Marine Antoine et Samuel Rouette-Fiset ont dit, sur mettre un point avant chaque huis clos comme une genre de réflexion, je le ferais plus à la fin du huis clos, savoir si quelque chose ne pourrait pas
905 sortir, sans systématiser en bloc tous les huis clos, juste dire « ce point peut être traité sous huis clos ». Qu'on laisse après chaque point « Finances » un point permanent à l'ordre du jour : « Retour sur le huis clos. ». Ça serait pas mal mes propositions : d'institutionnaliser puis mettre un point à la fin du huis clos pour revenir sur ce qu'on a dit.

910 Marie-Philippe Lévesques

Oui, en fait, j'aurais deux propositions conformément à tout ce que les personnes ont dit, mais je ne sais pas si je suis au bon moment vu on est déjà sur une proposition.

Présidence d'assemblée

915 Si ça ne touche pas changer la formulation, je vous proposerais de terminer celle-là et d'en faire une autre après, ça risque d'être moins compliqué que d'entrer dans la procédure d'amendements, puis de sous amendement si ça ne convient pas à tout le monde. J'avais ici madame Nadeau qui est une observatrice. Si quelqu'un qui n'est pas membre de l'assemblée, soit du Caucus pour le Caucus ou du CA pour le CA, sur l'assemblée en cours doit demander le droit de parole qui doit
920 être unanime pour les laisser parler. Donc, si quelqu'un s'y oppose, l'observateur ne parlera pas, si tout le monde est d'accord avec l'intervention, elle a lieu.

Le conseil d'administration consent.

925 Myriam Nadeau

Merci de ne pas vous opposer. J'ai entendu des choses précédemment dites sur les questions financière, ce que je vous suggère, les discussions au grand complet pourraient être vulgarisées sans préciser les gens. Comme ça, ça permet une libre discussion tout en la montrant que, oui, ça
930 été débattu. Ça nous permet de comprendre pourquoi les décisions ont été prises. Ça fait partie de ce que les membres veulent.

Mathilde Côté

Moi, c'est une suggestion, ça serait peut-être, vu que les discussions s'enlignent vers ça. Je voudrais battre la proposition de Julien pour en refaire une.
935

Samuel Dutil

C'est quand même intéressant, car les gens qui ils lisent l'information, veut veut pas quand il voit la décision finale ils se disent « Ah, je crois avoir eu une meilleure idée que le CA a adopté, ils n'ont sûrement pas pensé à ça. » Mettre les vulgarisations des discussions serait aussi bien pour les
940 membres que pour les acteurs externes qui souhaitent lire et voir que leur point de vue a été discuté et qu'on avait un consensus. C'est une belle tournure ce qu'on vient de parler.

Jean-Philippe Collins-Houde

Pour répondre à plusieurs personnes, comme monsieur Fournier, exemple, s'il ne se sent pas à l'aise de parler du Show de la Rentrée, de ce que j'ai compris des huis clos, tu pourrais le demander vu que tu n'es pas à l'aise. Ça ne pose pas de problème. Comme disait Philippe Beaulieu St-Laurent, les membres ne peuvent voir les informations des huis clos. Ce n'est pas tout à fait vrai, les documents financiers sont disponibles. Je n'avais pas beaucoup d'idées tout à l'heure, mais celle qui vient d'être proposée, je l'approuve. En même temps on serait protégé, mais les discussions et les idées qui ont été lancées, nos membres pourraient les savoir et pour qu'ils voient que telle position a été adoptée et voir pourquoi telles ou telles votations. Ça serait bien qu'ils comprennent nos décisions, que des fois elles ne peuvent changer. Finalement, je trouve l'idée excellente, donc j'appuie totalement. C'est vrai que les propositions de huis clos, on pourrait en parler à chaque fois selon les procédures. Déjà, ça serait bien d'enlever dans le guide de déroulement : « le point sera sous huis clos. »

*Randy Bonin demande la question préalable.
La question préalable est adoptée à l'unanimité.*

960 *Il est proposé par Julien Jolicoeur-Dugré, avec l'appui de Jean-Philippe Collins-Houde :*

Que le conseil d'administration n'utilise plus les huis clos, sauf dans le cas qui touchent des acteurs extérieurs.

Pour : 2

Contre : 18

965 *Abstentions : 7*

Battue à majorité.

Marie-Philippe Lévesques

Oui, dans le fond c'est pour faire deux propositions super simples qui relève de ce qu'on a discuté.

Il est proposé par Marie-Philippe Lévesque, avec l'appui de Lény Painchaud :

- De rajouter « ce point peut être traité sous huis-clos » dans le guide de déroulement.
- Qu'une période de consultation des résultats financiers soient fixée de 3 heures chaque mois pour une période de 4 mois d'essai pour voir si ça fonctionne.

975

Julien Jolicoeur Dugré

J'aimerais proposer l'amendement : Enlever « par mois » pour « par semaine ».

Maxime Morin (développement et finances)

980 Par semaine, ça fait beaucoup de temps dédié à ça. J'ai rien contre que ce soit disponible.

Julien Jolicoeur Dugré

Aux deux semaines ?

985 Maxime Morin

C'est à l'administration de choisir. Si vous voulez que ce soit à tous les jours, je le ferai. Par contre, j'aurais pensé à 3 fois session, c'est-à-dire une fois par mois.

Julien Jolicoeur Dugré

990 Je vais laisser faire cet amendement alors.

Il est proposé comme amendement par Julien Jolicoeur-Dugré, avec l'appui de Lény Painchaud :

- De rajouter à la proposition principale ;

- 995
- Que la Conseil d'administration affiche les discussions sous huis clos sans nommer les acteurs qui parlent.
 - Que la Conseil d'administration instaure un point "sorti d'informations du huis clos" après les points finances
 - Que la Conseil d'administration encourage et rende facile d'accès les informations des huis clos.
- 1000

Sur l'amendement.

Marius Legendre

1005 Est-ce qu'au début de chaque point, on se retrouve avec le choix : sans huis clos, avec huis clos complet, soit avec huis clos avec PV anonyme ? Ou le cas du huis clos complet était enlevé ?

Julien Jolicoeur Dugré

1010 De ce que j'avais vu, il n'y aurait jamais de huis clos complet, juste d'enlever les noms, comme un caviardage dans le fond

Présidence d'assemblée

Comme c'est trois « que » sont assez différents, je vous suggérais de les traiter séparément. Les scinder.

1015 *L'amendement est scindé en trois amendements comprenant chacun un des trois points de l'amendement.*

Sur l'amendement d'afficher les discussions sous huis clos sans les noms.

1020 Mathilde Côté
Pour faire du pouce à Marius, ça serait bien de garder le huis clos, une des raisons pourquoi les huis clos existaient, ce n'est pas juste l'anonymat des gens, mais aussi les acteurs externes ne doivent pas savoir les termes de discussion. Ça serait bien qu'on puisse encore avoir des huis clos complet, Les trois « type » d'intervention seraient bien.

1025

Anthony Fournier (affaires sociculturelles)

1030 Parmi tous ces amendements, c'est probablement celui où je suis le moins d'accord, en gros pour les raisons que j'avais données et réitérées par madame Côté. Il y a certaines propositions où ça se peut que ça soit différent dans les résumés que la discussion qu'on avait eue. On en a eu un exemple avec une proposition qui avait été prise dans un CA antérieur l'été dernier. Donc, je pense que si on sort l'information après. Un autre amendement que je trouvais intéressant, celui-ci me semble de trop.

1035 Audrey Bernard

Je ne suis pas contre sortir les discussions, mais est-ce obligé d'être un verbatim anonyme sans les noms ou ça revient à dire, sortir un résumé de chacun des arguments, de ce qui est arrivé sans sortir mot à mot ?

1040

Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)

1045 Moi, ça rejoint vraiment ça. Parmi les idées qu'on avait au début, il y avait de produire des documents en lien avec les huis clos destinés à sur la place public. Je crois que ça rejoint les objectifs de savoir c'est quoi les motifs et le contexte des résolutions qui sont tout le temps

publique. Par rapport aux huis clos sans nom, ça ne remplit pas la fonction d'un huis clos ordinaire qui est de protéger la CADEUL dans son ensemble, pas seulement ses administrateurs, pour protéger les informations qui sont souvent stratégiques. Pour qu'elles n'aillent pas à n'importe qui.

1050 Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

Oui, effectivement, le fait d'avoir un procès-verbal sans nom, je trouve que ça pose beaucoup de problèmes, notamment parce qu'avoir les discussions sans les noms sortent les discussions de leur contexte. Un PV est justement là pour dire exactement ce qui a été dit pour éviter que des choses soient sorties hors contexte. Ça c'est la première chose. La deuxième, il y a des informations qui sont là sous huis clos pour protéger la CADEUL. Puis, la troisième, je pense c'est important d'insister là-dessus, si 2/3 des administrateurs qui présument qu'un huis clos est nécessaire pour les points qui suivent, c'est qu'il y a de bonnes raisons derrière. C'est pour ça il y a une proposition de vote de huis clos et de sortie. Rendu là, vu que les gens peuvent sortir des informations quand ils le veulent et que ce n'est pas nécessairement un bloc de huis clos, mais bien elle faite pour durer jusqu'à temps que quelqu'un demande qu'on en sorte, c'est bien. C'est nécessaire dans ce temps-là quand la majorité adopte le huis clos.

Marie-Philippe Lévesque

Je vois une contradiction entre le 3 et 4, avec le verbatim anonyme et sortir des informations du huis clos. Si on publie un document dit anonyme, c'est une publication de toutes les discussions, après je ne vois plus les raisons de sortir les informations du huis clos vu elles sont toutes sorties. C'est inutile. D'une part, je vois une contradiction et d'autre part, le « il va protéger les membres individuels du CA, mais ça ne permet pas de cacher les informations pour les acteurs extérieurs. Ça c'est un point. Quand même plusieurs personnes soulèvent la protection des administrateurs (pendant 7 ans), mais la CADEUL est une personne morale qui a une certaine protection, je voudrais que quelqu'un m'en parle. Je ne sais pas tout, mais je sais qu'il y a une forme de protection. À quel point la personne morale protège ses administrateurs.

Alexandre Charmberland

1075 Je sais que dans un OBNL, les gens peuvent être poursuivis personnellement au civil pour leurs décisions.

Marie-Philippe Lévesques

1080 Je ne veux pas rentrer dans les notions, mais il y a quand même deux niveaux de votes pour ça. Il y a des situations pour poursuivre la personne morale et d'autres on va poursuivre les administrateurs. Votre crainte ne doit pas être si grande. Ça permet quand même une bonne protection.

Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)

1085 En réponse à ça, protéger les administrateurs dans un contexte légal, mais c'est aussi dans un contexte professionnel éventuel (je ne connais pas tous les détails). Si jamais un administrateur au CA refuse catégoriquement de faire affaire avec telle compagnie et après vous postulez chez eux, si jamais les associations membres seraient fâchés contre vous, quoique ce soit, ce n'est pas juste légalement, mais c'est le contexte, c'est que les gens se sentent à l'aise de parler.

1090

Samuel Rouette-Fiset

Je trouvais que l'idée était vraiment intéressante, mais ça peut devenir rapidement très délicat avec les acteurs extérieurs et tout le kit.

1095

Résolution CA-A15-11-15-06

Il est proposé comme sous-amendement par Samuel Rouette-Fiset, avec l'appui de Philip Beaulieu St-Laurent :

Que les discussions sous huis-clos soient résumées.

- 1100 Jean-Philippe Collins-Houde
Est-ce qu'on pourrait avoir relecture du point 4 ?
- Quentin De Dorlodot
1105 « Ce point peut être traité sous huis clos. »
« Qu'une période de 3 heures par mois pendant 4 mois de consultation ouverte aux membres soit faite en période d'essai. »
« Que le Conseil d'administration résume les discussions qui ont lieu sous huis clos dans le procès-verbal. »
- 1110 « Un point "sortie du huis clos" soit ajouté à la fin de chaque point "Finance". »
Et je vais demander l'aide de Monsieur Jolicoeur-Dugré pour le dernier point.
- Julien Jolicoeur Dugré
1115 « Que le Conseil d'administration encourage et rendre facile l'accès à l'information sous huis clos à ses membres. » Donc, qu'on institutionnalise en fait un peu vos changements faits et qu'on continue à en faire.
- Jean-Philippe Collins-Houde
1120 Merci pour l'excellente idée. Ensuite, le résumé, je trouvais que ça ra ressemble un peu au point 4. S'il y a un truc comme le Show de la Rentrée ou les assurances avec des décisions importantes, je serais d'accord qu'on mette le huis clos. Mais pour les autres discussions qui ont plus de rapport avec nos membres, rapports aux membres, j'aime quand même l'idée des discussions anonymes pour plusieurs raisons. De un, ça permet de comprendre les décisions qui ont été prises et puis si un membre viendrait chialer, il dirait : « Ah oui, ça du sens. » Ça aiderait qu'il y ait un meilleur climat et plus d'ouverture. Je pense que résumer, c'est quand même difficile de se rappeler pendant plusieurs heures ce que telle personne a dit. C'est pour ça que l'idée de permettre les deux : faire un genre de document parce qu'un huis clos on ne prend pas de notes, donc la possibilité des deux serait bien.
- 1125
- 1130 Samuel Dutil
C'est en lien avec toute la discussion et sur ce que monsieur Fournier a dit, à savoir si avec les noms et les chiffres retirés, les chiffres retirés, est-ce que ça va être clair pour les membres ? Personnellement, savoir qu'une personne X a parlé sur un montant Y, ce n'est pas clair.
- 1135 Jean-Nicolas Rhéaume
Moi, je trouve que mettre les conversations hors huis clos c'est un peu comme avoir une discussion après le point. Je crois qu'on pourrait en discuter pendant le point à savoir si on sort des éléments. Ça revient au même.
- 1140 Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)
Le sous-amendement améliore l'amendement, je trouve. Par ailleurs, il pose encore beaucoup de problèmes point de vue logistique. On va me demander un résumé de discussion, ce qui porte pas mal à interprétation. Moi, j'aurais pensé que telle chose est importante et je mettrais l'emphase là-dessus. Après, au prochain CA, on va discuter du procès-verbal et on va amender et on va débattre. Ce qui devrait paraître dans le résumé ce serait ça parce que sinon on ne va pas s'en sortir et les CA se résumerait en se débattre sur les traces sur le PV du CA précédent. Ce qui serait un gros problème. D'ailleurs petit lapsus pour répondre à Jean-Philippe Collins-Houde. Que ça soit adopté ou pas, le changement sera fait. J'aurais dû écrire « peut être en huis clos » avant.
- 1145
- 1150 Mathilde Côté

À la lumière de tout ceci, j'encouragerais les gens à battre le numéro 3 vu qu'on a scindé les propositions, c'est un peu inclus dans le numéro 4. Je trouve que ça n'enlève rien à la proposition totale.

1155 Samuel Rouette-Fiset

Oui, ça rentre pas mal dans les mêmes sujet, je suis convaincu, je suis sorti de la caverne, c'est pareil pour moi, j'enlèverais le 3. La proposition règle plusieurs problèmes. C'est délicat les choses du verbatim. Je pense qu'on pourrait sortir ça comme ça. On améliore beaucoup de trucs, ça va satisfaire beaucoup nos membres. Puis, s'il y a encore des problèmes, on pourrait se repencher là-

1160 dessus.

Audrey Bernard

J'abonde dans le même sens de tout ça, mais pour ce qui est de sortir des informations du huis clos, pour ne pas donner trop de trouble à monsieur De Dorlodot, on décidera de sortir tel ou tel

1165 truc, si nécessaire. On décide ensemble ce qu'on met dedans.

Marius Legendre

Je pense que le point 4 est le mieux. Le problème du huis clos, c'est un problème plus global, un problème de confiance des administrateurs, Puis, ça, ça va vraiment dans le bon sens. On doit

1170 faire des pas avec les membres. C'est un pas en avant, mais il y en a d'autres à faire. Il faut une meilleure communication avec nos membres à nous, aller les voir et leur dire : que le Conseil d'administration, ce qui se passe en huis clos est OK et de leur dire : je vois ce qui se passe en huis clos et si quelque chose arriverait, je pourrais le dire. C'est un pas en avant, mais c'est à chacun de nous d'en faire

1175

Thierry Bouchard-Vincent demande la question préalable.

La question préalable est adoptée.

Il est proposé comme sous-amendement par Samuel Rouette-Fiset, avec l'appui de Philip Beaulieu St-Laurent :

1180

Que les discussions sous huis-clos soient résumées.

Pour : 20

Contre : 1

1185

Abstentions : 7

Adopté à majorité.

Jean-Philippe Collins-Houde

Il faudrait battre l'amendement 4 qui est pareil au 3. Je voyais quand même une différence, mais

1190 elle est mince alors battons-la !

Alexandre Chamberland demande la question préalable.

La question préalable est adoptée.

1195 *Il est proposé comme amendement par Julien Jolicoeur-Dugré, avec l'appui de Lény Painchaud :*

Que le conseil d'administration n'utilise plus les huis clos, sauf dans le cas qui touchent des acteurs extérieurs.

Pour : 2

1200

Contre : 22

Abstentions : 2

Battue à majorité.

Sur la proposition Qu'un point "sortie du huis clos" soit ajouté à la fin du point "Finances".

1205

Mathilde Côté

Juste le dire maintenant pour que ce soit au PV, juste vous rappeler que ce point-là peut contenir sortir une information budgétaire du huis clos.

1210 Anthony Fournier (affaires socioculturelles)

C'est une discussion qu'on peut avoir ou pas qu'on l'adopte ou pas. Faisons ça rapidement.

Audrey Bernard

1215 Comme je le disais tout à l'heure, dans ce point-là, ça permettrait de dire à Quentin ce qu'on veut qui ressorte ou pas. Mais il ne faudrait pas oublier que ce point serait sous huis clos étant donné qu'on va parler de ce qui était sous huis clos.

Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)

1220 Moi, il y a deux choses par rapport à ce point-là. Un huis clos, on peut le demander et le voter n'importe quand, même en dehors des points de Finances. Le problème que je vois là-dedans, si on demande un huis clos rapide, on ne saura pas où en sortir, mais ce que je veux dire, dans notre code de procédure, tout comme l'entrée du huis clos, pour en sortir il en faut la proposition peu importe c'est quand. Ce que je suis en train de vous dire, c'est que ce point existe déjà dans les procédures et il est toujours permis d'en parler.

1225

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

1230 C'est exactement la même chose : ce point existe déjà. De rajouter ça, ça amènera un problème logistique, notamment parce qu'on ne sait pas les points à l'avance qui vont être discutés sous huis clos ou pas. Parce qu'on veut instituer que certains le seront peut-être et d'autres non. Ça risque de mettre des points caduc dans l'ordre du jour. Sans compter que de toute façon, il est déjà là, il y a déjà possibilité de sortir du huis clos, déjà possibilité de discussions. Je sais que je répète les propos de Thierry, mais je crois que c'est important d'insister.

Marie-Philippe Lévesques

1235 Oui, on dit que ça existe déjà dans les procédures. De la façon que je voyais le point, ce n'est pas d'en faire un point écrit dans le guide, mais d'en faire une mentalité qu'on se permet de faire ça ou pas. Juste en faire une comparaison, le cinquième point, ça ne sera pas écrit qu'on facilite l'accès. Je le vois comme une possibilité, qu'on rappelle que ça existe, une mentalité qu'on adopte sans en faire un point textuel dans le guide de déroulement. Je ne pense pas que ça va devenir redondant.

1240

Samuel Rouette-Fiset

Oui, je suis conscient que c'est déjà quelque chose qu'on peut déjà le faire, mais aujourd'hui, je pense que l'esprit c'était de montrer aux membres qu'on fait des trucs pour eux, qu'on se soucie de ça un peu de l'institutionnaliser. Je vous inviterais à garder ça.

1245

Samuel Rouette- Fiset propose le sous-amendement : Enlever « après les points finances » pour « après les huis-clos. », ce qui est accepté à l'amiable.

Jean-Philippe Collins-Houde

1250 J'ai bien des idées. Moi aussi je voudrais ajouter : « À la fin du huis clos » et faire ça à l'amiable. Pour renchérir sur l'idée que un, c'est une marque qu'on présente à nos membres et deux, c'est pour institutionnaliser ça. Mettre le point je crois que ça pourrait être important, quit à, si on n'a rien à dire, on le passera vite, mais tout ça dans le but de montrer qu'on se soucie d'eux et que ça continue pendant longtemps d'instaurer une nouvelle pratique, comme un rappel, Pour les gens qui nous suivent, ça serait intéressant de le mettre. Pour une proposition de sortir du huis clos, on peut

1255

le faire n'importe quand, tant que ce n'est pas adopté, on est sous huis clos. Donc, les décisions qui mènent à ça le sont encore. Après le huis clos, si on a des choses à noter au procès-verbal, ça serait bien de le dire. J'appuie et j'invite à voter sur cette motion.

1260 Julien Jolicoeur Dugré

Adoptons-le. On a battu l'autre justement pour adopter lui. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas l'institutionnaliser. Puis, pour les prochains administrateurs qui ne le savent pas, le sauront

Alexandre Charmerland demande la question préalable.

1265 La question préalable est adoptée.

Résolution CA-A15-11-15-07

Il est proposé par Julien Jolicoeur-Dugré, avec l'appui de Jean-Philippe Collins-Houde :

Qu'un point sorti des huis-clos soit ajouté à la fin des huis clos.

1270 *Pour : 15*

Contre : 0

Abstentions : 1

Adopté à l'unanimité.

1275 *Sur la proposition Que le Conseil d'administration encourage et rende facile l'accès à l'information des huis clos aux membres.*

Anthony Fournier

Je pense qu'on a parlé assez de ce sujet, qu'on est prêt à voter.

1280

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

Je suis désolé, je vais revenir sur le deuxième amendement, mais qu'est-ce que ça implique l'amendement 2 ? Il y a des gens qui ont parlé que ça impliquait que ce soit clair. Dans ce cas-là, je pourrais que l'inclure dans le guide de procédures. D'autre ont parlé de mettre ça dans un ordre du jour ? Ce qui sont des choses complètement différentes. Je veux savoir sur quoi on a voté.

1285

Présidence d'assemblée

Je proposerais de terminer le point, puis de repréciser pour l'autre amendement après. Pour ne pas repartir la discussion. Il sera possible après d'amener des clarifications ou des amendements. Finir ce qui est sur la table pour ne rien mélanger.

1290

Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)

La proposition actuelle, c'est vraiment vague, quelqu'un de l'extérieur pourrait mal interpréter ça en pensant qu'on ne respecte pas les huis clos. En pratique, ce que j'aurais proposé « Que la CADEUL produise des documents destinée à rendre public en lien avec les points du huis clos. » Vous allez avoir un exemple de ça plus tard quand on va parler du point de service du BDE, vous allez avoir un document là-dessus avec lequel vous pourrez vous promener avec. Si vous trouvez que c'est une bonne façon sur ce que vous voulez faire, je vous encourage à battre cette proposition vague rapidement et on adoptera celle-là si c'est ce que vous voulez.

1300

Julien Jolicoeur Dugré

Je vous invite à battre l'amendement.

Il est proposé par Julien Jolicoeur-Dugré, avec l'appui de Jean-Philippe Collins-Houde :

1305 Que le conseil d'administration encourage et rende facile l'accès à l'information aux membres.

Pour : 4

Contre : 15
Abstentions : 9
Battue à majorité.

1310

Résolution CA-A15-11-15-08

Il est proposé par Thierry Bouchard Vincent, avec l'appui de Julien Jolicoeur-Dugré :

1315 Que la CADEUL produise des documents destinée à rendre public en lien avec les points du huis clos.

*Pas de demande de vote
Adopté à l'unanimité.*

Sur la principale amendée.

1320

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

J'aimerais une précision sur l'amendement : sur la sortie d'informations du huis clos, à l'ordre du jour ou à la fin ?

1325 Julien Jolicoeur Dugré

Je le mettrais comme point à l'ordre du jour, ça permettrait qu'il soit toujours visuellement là. Si les gens n'ont rien à dire, ils n'ont rien à dire. Qu'il soit à la fin des points huis clos comme pour dire que c'est clair qu'il faut en parler.

1330 Marie-Philippe Lévesques

Moi, c'est le contraire, je verrais plus que ce n'est pas écrit à l'ordre du jour, une mentalité qu'on adopte pour s'en souvenir et pour éviter d'alourdir le document.

Mathilde Côté

1335 J'aurais une solution au problème, je le mettrai au point 14 dans « autres sujets » comme un point qui serait toujours là qui s'appellerait « sortis de huis clos ». Comme ça il est là et sinon, on passe par-dessus. Comme ça on ne l'oublie pas et la mentalité est là.

Marine Antoine

1340 Moi, je mettrais en note dans le guide de déroulement qu'à la fin du huis clos, il pourrait y avoir une discussion de « sortis de huis clos », mais pas à l'ordre du jour.

Maxime Lavoie

1345 Moi, je veux juste être sûre de quelque chose. Ce point-là, est-ce que les discussions seraient hors ou sous huis clos ?

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

Sous huis clos.

1350 Jean-Philippe Collins-Houde

Tout d'abord, je pense que ça serait mieux qu'il soit écrit pour garder la mentalité : pour nous et pour ceux qui vont suivre juste après nous. Ensuite, de le faire juste à la fin, l'idée est intéressante, mais si on a un CA qui a duré plusieurs heures, c'est difficile, qu'est-ce qu'on a dit 6 heures au paravent, comment s'en rappeler ? Oui ça serait bien qu'il soit écrit dans le guide de déroulement, mais il faudrait en faire comme une procédure pour la fermeture du huis clos, on vote, on discute, ensuite il y a le point. Comme pour qu'à chaque fois qu'il y a un huis clos, ça soit d'office. Je ne sais pas jusqu'à quel point une procédure peut être changée.

Lény Painchaud

1360 Oui, moi je ferais vraiment du pouce sur ce que madame Côté a dit, j'abonde dans le même sens, ça serait bénéfique de l'ajouter avant ou après le point 14, de se le rappeler. De toute façon, après chaque huis clos, on l'aborde en se demandant si on le quitte ou pas selon l'unanimité. Et si le CA dure 6 heures, ça marcherait quand même, car c'est juste une mentalité qu'on adopte, c'est une application concrète et pratique pour les futurs administrateurs qui n'auront peut-être pas
1365 nécessairement cette mentalité. Moi, je pense ça serait bien de l'adopter comme ça. Je pense qu'on résout un peu le côté technique avec ce que madame Côté a dit.

Samuel Rouette-Fiset

Le problème que je vois avec l'ajout du point à la fin, c'est que , entre les points en huis clos, on
1370 pourrait sortir pour parler des huis clos. Je trouve ça un peu touché. Ça serait plus facile de parler de chaque huis clos après chaque huis clos. Qu'on se souvienne des discussions, de un, de deux, pour que ce soit plus facile. Pour ce qui est d'ajouter, je suis d'accord qu'on l'écrive. On peut instaurer un point « sortis de huis clos. »

1375 Audrey Bernard

Je ne suis plus sûre de tout ça, mais tantôt on va parler des dossiers financiers, après on va dire :
« OK., qu'est-ce qu'on sort de ce point-là. » Parce que si on décide de rajouter un point après
finance, ben si on perd quorum pendant le point « Finances », donc sous huis clos, on ne saura
pas quelle information on sort parce que ce point-là ne sera pas encore passé. Mais si on y va
1380 point par point, on va être sûre que ce dont on n'a parlé va toujours sortir.

Quentin De Dorlodot

Je propose l'amendement « dans le guide de déroulement. » Ce que je comprendrais, si cet
amendement est adopté, c'est qu'à partir de maintenant, dans le guide de déroulement, je mettrais
1385 : « Ce point peut être traité sous huis clos. » à chacun des huis clos, « sur la résolution du Conseil
d'administration, le contenu du huis clos peut être rendu public. » Il ne figurerait pas à l'ordre du
jour.

Il est proposé comme amendement par Quentin de Dorlodot, avec l'appui de Mathilde Côté :

1390 De rajouter dans le guide de déroulement à la fin de la proposition de rajouter un point
sorti du huis-clos.

Marie-Philippe Lévesques

Je dirais plus, un résumé en fait sur l'idée de « ce point peut être traité sous huis clos si tel est le
1395 cas, qu'un résumé des points qui vont être sortis » Est-ce qu'on parle d'un résumé ou d'un
verbatim ?

Présidence d'assemblée

Si je peux me le permettre comme c'est sous résolution du Conseil d'administration ce sera à la lui
1400 de choisir si c'est de l'information précise, que ce soit un chiffre ou une information, ce genre de
choses-là. C'est comme ça je l'interprétera.

Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)

Juste vous faire réaliser qu'on est en train de discuter sur ce qu'on va écrire comme mot dans un
1405 document qui formellement n'existe même pas. C'est juste un outil dans notre instance. Je pense
que la proposition rejoint bien l'idée qu'on ne veut pas que ce soit un automatisme. Ce qu'on en
comprend, c'est que l'exécutif soit clair et vous incite à avoir cette réflexion-là ensemble. On a bien
compris ça. On peut avancer.

1410 Résolution CA-A15-11-15-09

Il est proposé comme amendement par Quentin de Dorlodot, avec l'appui de Mathilde Côté :

De rajouter dans le guide de déroulement à la fin de la proposition de rajouter un point sorti du huis-clos.

Pas de demande de vote

1415 *Adopté à l'unanimité.*

Sur la principal.

Le conseil d'Administration consent à laisser parler Madame Paquet

1420

Marie-Philippe Paquet

Merci de me laisser encore parler. En fait, si je comprends bien la crainte des gens, c'est que ce soit des gens de l'externe qui se retrouve avec de l'information des assos, je ne sais pas trop. Je vous suggère l'idée, il serait pertinent que les observateurs et observatrices puissent assister aux huis clos. Comme on n'est pas redevable comme on n'est pas administrateur, on pourrait signer un contrat pour dire qu'on peut assister, mais qu'on s'engage à garder les informations pour nous. Bien sûr, il faudrait être membre de la CADEUL.

Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)

1430 Est-ce que ça impliquerait une modification des RG, la notion d'observateurs ?

Présidence d'assemblée

Ça nécessiterait au moins de changer les règles d'or des procédures qui sont essentiellement un règlement de la CADEUL. Pour les RG, je ne sais pas exactement.

1435

Marie-Philippe Paquet

Est-il possible de formuler un huis clos pour les non-membres ?

Présidence d'assemblée

1440 En fait, ce qui est spécifié, un huis clos peut impliquer des personnes spécifiques, qui sont les personnes qui sont généralement invitée pour une présentation ou exemple le directeur des services de la CADEUL pour donner de l'information aux administrateurs. Ce genre de choses-là, mais il n'y a pas de détails sur ce genre de spécificité. Ça, ça demanderait nécessairement des modifications à un certain moment.

1445

Samuel Rouette Fiset

Ça demanderait des modifications de quel ordre et qu'est-ce que ça impliquerait comme procédure ?

1450 Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)

On s'informe et on vous revient là-dessus.

Retour sur la principale.

1455 Quentin de Dorlodot (affaires institutionnelles)

Le premier ce serait : ajouter au guide de déroulement que « Ce point peut être traité sous huis clos. »

Le deuxième ça serait : « Qu'une période de 3 heures par mois pendant 4 mois de consultation ouverte aux membres est lieu comme période d'essai. »

1460 Le troisième a été battu.

Le quatrième ça serait : « Qu'un point « sortie du huis clos » soit ajouté à la fin de chaque huis clos dans le guide de déroulement. »

Le cinquième : « Que la CADEUL produise des documents destinés à être rendu public en lien avec les points traités sous huis clos. »

1465

Résolution CA-A15-11-15-10

Il est proposé par Marie-Philippe Lévesque, avec l'appui de Lény Painchaud :

- De rajouter « ce point peut être traité sous huis-clos » dans le guide de déroulement des acteurs extérieurs.

1470

- Qu'une période de 3h par mois soit prévue pour permettre une consultation ouverte aux membres des informations budgétaires de la CADEUL et que cette période dure 4 mois comme période d'essai.

- Qu'il soit précisé dans le guide de déroulement qu'à tout moment, sous résolution du Conseil d'administration, une information peut être sortie d'un huis-clos.

1475

- Que la CADEUL produise des documents destinés à être rendus public en lien avec les points traités sous huis-clos.

Marie Fortin-Moreau demande le vote

Pour : 18

Contre : 0

1480

Abstentions : 11

Adopté à l'unanimité.

Le conseil d'Administration consent à laisser parler Madame Blais

1485 Kate Blais

J'ai attendu la fin de la discussion pour parler. C'est juste que je suis venu aujourd'hui comme observatrice et je voulais souligner quelque chose que j'ai observé. Quand certaines personnes s'expriment, certaines autres se moquent, font des faces, commentent. Je pense que ce sont des manques de respect important, un manque de professionnalisme qu'un CA doit avoir. Je ne veux

1490

pas viser personne en particulier, mais je crois que c'est important de tenir compte de ça. Je pense que dans votre ordre du jour il y a un rappel de collégialité juste vous rappeler que la collégialité, ce n'est pas seulement d'assumer les décisions, mais aussi d'avoir du respect mutuel entre les administrateurs. Ça serait vraiment bien que ce point soit apporté, peut-être même élire un gardien du senti. Et comme je ne connais pas l'instance, s'il y en a déjà un, qu'il soit peut-être un peu plus

1495

attentif. Sans vouloir faire un procès d'intention, c'est ce que j'ai remarqué. Voilà, c'est ce que je voulais dire.

Marius Legendre

J'ai comme un malaise avec ce que je viens d'entendre et je crois que pendant des débats, on a parfois besoin de l'avis de nos voisins. Ce n'est pas forcément sur la personne qui parle Il y a des interactions entre les gens tout à fait normal. Je pense qu'en instance, qu'entre toute personne qui se parle, quand on est à proximité de quelqu'un, il y a plus de chances qu'on lui parle au contraire de quelqu'un au bout de la table. Moi, je ne pense pas absolument pas qu'il y a des moqueries ou quelque chose comme ça.

1505

Julien Jolicoeur Dugré

Moi, j'ai un malaise avec la dernière intervention qui vient d'être fait parce ce que, par rapport à ce qu'a dit Kate, c'est vrai qu'il y a des gens qui font des faces, qui parlent des fois, dont moi, il y en a qui se font des farces, ils trouvent ça drôle, il y en a qui se discréditent, pas juste ici mais au Caucus aussi. Je pense que je te l'ai fait souvent remarqué au Caucus. Je pense qu'ici elle a entièrement raison. Il faudrait avoir un peu plus de respect les uns envers les autres. Je ne pense pas que c'est un malaise, mais un esprit que tout le monde doit rester respectueux envers les uns envers les autres et envers les autres membres. C'est vrai que des fois je vois des faces et du monde qui rit, ce n'est pas nécessairement agréable. Moi, je m'en fous, je suis habitué, mais il y en

1515 a peut-être qui prennent ça un peu plus mal et qui vont même peut-être éviter de parler. Je vous invite à écouter ce commentaire, c'était très pertinent.

Alexandre Chamberland

1520 Moi, personnellement, je ne sens aucun malaise par rapport aux membres directement, je suis très sensible, généralement, je le sens quand il y a un malaise. Ce que je peux sentir c'est que des fois, il y a des idées qui sortent d'un peu partout, qui créent des débats, des nouvelles idées qui arrivent, etc. Moi, je vois des gens expressifs majoritairement par rapport à une idée quelconque qui va sortir, l'idée peut être drôle, bizarre, mais je n'ai pas l'impression qu'aucune expression n'est visée envers les gens. Il faut faire la nuance entre les idées et la personne.

1525 Samuel Rouette-Fiset
Moi, j'encourage quand même les gens à être le plus respectueux possible et qui encourage les discussions et les gens à parler. Quelqu'un qui sait qui va être respecté quand il va parler, va parler.

1530 Lény Painchaud
Je suis le premier à chuchoter trop fort, mais je suis vraiment d'accord avec cette position-là. On n'est pas une structure avec des gardiens du senti, ce n'est pas dans la tradition, mais pour rappeler les gens à l'ordre, il faudrait regarder à ça, quit à avoir un gardien du senti pour nous dire
1535 d'arrêter, moi le premier. Rappelez-moi à l'ordre quand je parle trop fort ou que je fais des gros yeux. Je suis habitué à me faire rappeler à l'ordre dans d'autres instances.

Vanessa Parent

1540 Moi, je veux prendre le temps de te remercier de cette intervention-là. Souvent, on n'a pas d'observateur et quand on est tout le temps dedans, on ne voit peut-être pas ce qui se passe. Je pense que c'est un bon rappel, je ne pense pas qu'il y ait de malaise. Ça arrive que je sois expressive, ça se peut même que j'ai fait une face tantôt, Si quelqu'un est mal à l'aise avec ça, je tiens à m'excuser. Par contre, je ne crois pas qu'on soit rendu au besoin d'un gardien du senti. Mais de faire un rappel d'une personne extérieure c'est très bien. Merci.

1545 Mathilde Côté
J'allais dire les mêmes points. On ne peut pas avoir un débat sur un commentaire d'un observateur : ce quelqu'un voit, c'est ce que quelqu'un a vu. Il faut en prendre et en laisser et se dire : « Ce n'est pas ça que j'ai voulu dire » si ça fait pas, mais il faut écouter la critique constructive. Ça été
1550 très bien amené. Et pour avoir été présente à des Caucus « olé olé », je pense que ce soit on a fait une belle preuve d'ouverture. Puis, je suis fière de nous. Ça se peut qu'il y ait des faces, moi la première parce que j'aime ça jaser. Je m'excuse de ça, mais je ne crois pas qu'on peut faire un débat sur ce que quelqu'un a vu.

1555 Jean-Philippe Collins-Houde

Je pense que le malaise est plus un sentiment personnel, Si quelqu'un ressent ça, il ressent ça. On a eu une observation d'une observatrice, avoir un rappel c'est sain dans un CA comme dans la vie. Me faire dire ça à tous les jours, de faire attention, ça me ferait du bien. Je pense que c'est un peu le rôle d'un gardien du senti. Merci pour le rappel. C'est sain, c'est une bonne chose. On
1560 devrait se le dire plus souvent.

Randy Bonin (affaires internes)

Un petit rappel rapide fait par la présidence d'assemblée, il ne faut pas oublier que la présidence d'assemblée a le rôle de modérer. Et si vous vous sentez attaquer, il y a toujours la question
1565 privilège. Puis, on vous encourage à l'utiliser.

Samuel Dutil

1570 Puis, je mets au défi les gens si vous ressentez quelque chose personnellement, si vous vous sentez une maturité à ce point-là, vous pouvez faire un feedback, une rétroaction à la personne à l'extérieur, pour que ce soit dit. Même si c'est peut-être qu'instinctif, l'humain, dans son non-verbal, ça serait important de prendre les devants. Quit à faire une rétroaction après pour garder de bonnes relations.

1575 Marie-Philippe Lévesques

C'est une question, mais dans votre intervention, j'ai compris que vous étiez administratrice et observatrice aujourd'hui ?

Kate Blais

1580 J'ai dit « en tant qu'administrateur, ce n'est pas une attitude ... » professionnelle. » Je ne me suis pas prise pour quelque chose que je ne suis pas.

Marie-Philippe Paquet

1585 C'est juste, ça rentre un peu dans un senti. J'ai un peu regardé les interventions hommes-femmes : juste souligner même si ici il y a 34 % des administrateurs et administratrices, seulement 16% des interventions ont été donné par des femmes. Pour donner une comparaison en chiffre : 26 interventions femmes pour 66 interventions hommes. Je fais une mention soleil à Mathilde qui remonte heureusement les statistiques.

1590 Marius Legendre

Pour faire du pouce sur ce que disait monsieur Dutil, je sais des fois je fais des faces quand j'ai une incompréhension ou quand je ne suis vraiment pas d'accord, mais j'invite le monde à se le dire, faut en parler. Je pense que c'est sur le moment qu'il faut se le dire. Sinon, ça fait juste des intentions et des conflits entre les gens sans savoir d'où ça vient. Quand ça se passe, faut se le

1595 dire.

Résolution CA-A15-11-15-11

Il est proposé Philip Beaulieu St-Laurent, avec l'appui d'Anthony Fournier:

1600 La lecture de l'ordre du jour.

Aucune demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

1605 *Une pause est prise.*

10. Finances

1610 Présidence d'assemblée

Bonsoir tout le monde. Nous sommes prêts à recommencer. Ça nous amène au point 10. Il y a eu une grosse discussion sur ce qui va se passer à ce moment-ci.

Il est proposé par Audrey Bernard, avec l'appui de Jean-Nicolas Rhéaume :

1615 Qu'un huis clos sur les délibérations soit instauré à partir de maintenant.

Julien Jolicoeur Dugré

Je vais le demander pareil, est-ce qu'on peut laisser nos deux observatrices préférées avec nous ?

1620 *Il est proposé comme amendement par Julien Jolicoeur-Dugré, avec l'appui de Lény Painchaud :*

Que les deux observatrices présentes soient intégrées dans le huis clos.

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

1625 Étant donné que ces personnes n'ont aucune raison légale de tenir les informations du huis clos. Personnellement, je serais mal à l'aise d'émettre des informations qui doivent être sous huis clos en la présence d'observateurs et même d'exprimer mon avis.

Marie-Philippe Lévesque

1630 Je ne suis pas certaine de savoir ce que ça impliquerait, elles ont droit de regarder, mais motus et bouche-cousue ?

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

1635 En réponse, elles resteraient ici et comme actuellement, si elles ont une intervention, elles demanderaient l'unanimité de la salle pour parler. Après, elles peuvent faire ce qu'elles veulent.

Présidence d'assemblée

1640 Pour le huis clos, il est dit que l'instance a toujours un pouvoir sur ses membres. L'instance peut agir sur les membres de l'instance. Après, s'il y a bris de huis clos, c'est de voir ce que le Conseil d'administration aurait pour corriger une situation. Ce que je ne sais pas trop ce que ce serait.

Jean-Philippe Collins-Houde

1645 Dans le point, on va traiter des rapports financiers du marché du livre usager, du Show de la Rentrée, après suivi des dossiers financiers. Est-ce que ça serait important de mettre le huis clos à tout ?

Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)

1650 Comme on l'a dit la dernière fois, on a changé l'ordre des points. On s'est assuré que tout ce qui est en huis clos, soit des informations qui doivent l'être, comme des projets de finances, des services, puis, il y aura le point à la fin s'il y a des choses à sortir, il y aura toujours moyen de le sortir dans un document.

Alexandre Chamberland

1655 Considérant qu'on vient de passer un gros point à parler du huis clos, je trouve ça mal venu, voir un manque de professionnalisme de demander à des membres extérieurs à assister aux huis clos. Je vais voter contre cette motion-là. Je trouve cette demande malvenue vu on vient de parler des huis clos.

Mathilde Côté

1660 Tantôt, il y avait l'idée d'un espèce de contrat. Il faudrait s'en parler voir si ça se fait. Parce que tout le monde est d'accord qu'il faut une dimension légale. Il faudrait vérifier ça avant d'inviter des gens.

Samuel Dutil

1670 Ce sont un peu les mêmes inquiétudes. Je me pose des questions, les pours et les contres. D'un côté, madame Côté à raison, il ne faut pas se mettre à éteindre des feux en prévention, juste voir ce qu'on peut faire La discussion qu'on vient d'avoir montre de l'ouverture. On va mettre des choses au clair dans les prochaines rencontres pour que l'information ne sorte pas. Je ne vois pas l'intérêt présentement de garder des observateurs et observatrices.

Vanessa Parent

Oui, donc, je suis un peu mal à l'aise dans l'idée qu'on vient d'en parler vraiment longtemps. On va décider ce qu'on va faire avec les huis clos et après on va se demander à chaque point « Finances » si on le sort ou pas. Donc, tant qu'on n'est pas sûre de ce qu'on considère huis clos ou pas huis

1675 clos, je pense qu'on doit s'habituer à ce qu'on veut sortir. Juste s'habituer nous-même à notre propre processus au lieu de décider live là.

Samuel rouette-Fiset

1680 J'appuie totalement ce que madame Parent a dit. Malheureusement, j'aimerais ça que vous restiez, mais pour l'instant, je ne suis pas à l'aise tout de suite. Je vous vous invite à entrer en huis clos et après se poser la question sur ce qu'on veut sortir.

Lény Painchaud

1685 Je sais qu'on n'a pas le rapport exécutif tout de suite pour savoir ce qu'on doit faire là sur ce que devra faire les observateurs, mais on pourrait pondre quelque chose de rapidement. Je dis ça comme ça, je me fie au bon vouloir des gens. On va me dire que c'est une absence de professionnalisme, mais moi je pense que ça serait peut-être important étant les interventions pertinentes qu'elles ont faites. J'abonde dans ce sens-là. Sinon, je comprendrais une mise en dépôt si vous n'êtes vraiment pas à l'aise en attendant un rapport de l'exécutif pour voir ce que ça implique. Ça serait intéressant, merci !

Randy Bonin (affaires internes)

1695 Oui, justement, quand on a discuté tout à l'heure, quand d'avoir des observateurs, nous mentionnions qu'on ne savait même pas si ça se pouvait selon nos règlements généraux. Je vous mentirai pas, l'exécutif ont est pas allés voir pendant la pause. Donc, avant de voter, prenons le temps de vérifier comme du monde. Puis, comme on vient de le dire, on vient de se doter de moyens de sortir de l'information. Après on pourra se pencher là-dessus au prochain Conseil d'administration qui de toute façon dans 2 ou 3 semaines avant les Vacances de Noël. Laissez-nous le temps de vérifier. Ne prenons pas de décisions hâtives sans avoir tout vérifié dans les documents nécessaires.

Audrey Bernard

1705 On pourrait pondre de quoi sur le coin de la table, on pourrait mais en même temps ça les engagerait également à quelque chose. Il faut d'abord s'assurer que ça soit légal.

Anthony Fournier (affaires socioculturelles)

1710 On vient de passer une heure et demie à se doter d'outils pour faciliter l'accès à l'information à des gens qui ne sont pas impliqués par la loi, qui ne sont pas nécessairement redevables au Conseil d'administration. Mesdames, je ne doute pas de vos intentions et de votre bonne foi, mais on se donne un processus comme ça et là on y contrevient à l'instant suivant. Il faudrait regarder la question pour des temps futurs. Mais pas aujourd'hui.

Maxime Lavoie

1715 Moi, je suis d'accord avec ce qui a été dit, on vient de faire des choix sur des actions futures sans savoir les conséquences. Moi, je me sentirais mal à l'aise de changer ça maintenant.

*Julien Jolicoeur Dugré demande la question préalable.
La question préalable est adoptée.*

1720 Présidence d'assemblée

C'est la première fois que survient un amendement à une ouverture de huis clos. Il y a un processus pour dire qui doit être présents dans les règlements lors des huis clos. Exemple, le directeur des services, la présidence d'assemblée, ce genre de personnes-là. Selon mon interprétation, comme il y a une procédure, Il est clair qu'on a besoin des 2/3 autant pour mettre le huis clos que pour le lever. J'estime qu'une demande de huis clos est un privilège des membres, doit prendre les 2/3 pour être adopté. C'était mon interprétation de la chose.

Il est proposé comme amendement par Julien Jolicoeur-Dugré, avec l'appui de Lény

Painchaud :

1730

Que les deux observatrices présentes soient intégrées dans le huis clos.

Pour : 3

Contre : 16

1735

Abstentions : 6

Amendement battu à majorité.

Jean-Philippe Collins-Houde

Je me demandais si ça ne serait pas pertinent de le faire à chaque point ?

1740

Présidence d'assemblée

Il y a une demande de huis clos jusqu'à une demande de levée.

Jean-Philippe Collins-Houde

1745 Je proposerais de le lever au point 10.2 ? Je n'ai pas été répondu, je me demande c'est quoi les dossiers traités.

Le conseil d'administration consent à donner la parole à Madame Paquet.

1750 Marie-Philippe Paquet

Seulement dire que je trouve ça tout à fait légitime ce que vous venez de voter surtout avec la dernière discussion, bien que signer sur le coin de la table se serait fait également. Ma dernière question, est-ce vous allez parler de ça et pourquoi sous huis clos considérant que ça vient d'être parlé. Et si vous en parlez, ça serait le fun de savoir ce qu'il y a dedans.

1755

Maude Cloutier (enseignement et recherche)

Ce qui va avoir de plus, c'est comment ça va coûter. Si vous avez ça, vous avez tout. Il manque que le salaire des personnes.

1760

Résolution CA-A15-11-15-12

Il est proposé par Audrey Bernard, avec l'appui de Jean-Nicolas Rhéaume :

Qu'un huis clos sur les délibérations soit instauré à partir de maintenant.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1765

10.1 Finances – Suivi des dossiers financiers

Discussions sous huis clos.

1770

10.2 Finances – rapport financier du Marché du livre usagé

Discussions sous huis clos.

1775

Durant ce point, des discussions ont eu lieu quant à l'orientation du Marché du livre usagé. La CADEUL est ouverte à recevoir des suggestions quant à l'orientation que devrait prendre ce service.

1780

Résolution CA-A15-11-15-13

Il est proposé par Samuel Dutil, avec l'appui d'Audrey Bernard :

Que le rapport financier du Marché du livre usagé soit adopté.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1785

10.3 Finances – Rapport financier du show de la rentrée

Discussions sous huis clos.

1790

10.4 Finances – Projet du nouveau point de service du Bureau des droits étudiants

Discussions sous huis clos.

1795

Résolution CA-A15-11-15-14

Il est proposé par Mathilde Côté, avec l'appui de Laura Huet :

Que le rapport sur le projet du nouveau point de service du Bureau des droits étudiants soit adopté.

1800

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution CA-A15-11-15-15

Il est proposé par Mathilde Côté, avec l'appui d'Audrey Bernard :

1805

Que le huis clos sur les délibérations soit levé à partir de maintenant.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1810 11. Image du conseil d'administration

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

Comme les autres suivants, c'est un point que j'ai ajouté automatiquement qui venait du dernier CA. C'était monsieur Rouette-Fiset qui l'avait ajouté. Je vais lui laisser la parole.

1815

Samuel Rouette Fiset

Je l'avais demandé dans le bain du dernier CA, le CA suivait une séance du Caucus qui questionnait l'intégrité des membres du CA et il y avait comme des doutes à quoi ils ressemblaient ces gens-là. Je voulais qu'on réfléchisse à des pistes de solution, que ce soit un rapport du CA devant le Caucus. Ça peut prendre forme d'une relecture des résolutions prises, puis des questions qui peuvent être posées. Ça, ça pourrait être super. C'est sûre ça prendrait encore plus de temps dans le Caucus, mais je pense que les membres apprécieront.

1820

Marius Legendre

La semaine passée, il y a quelqu'un qui est venu me voir et qui m'a dit : « Hey salut, paraît que t'es dans le Conseil d'administration de la CADEUL ? Vous êtes une clique qui décidez des choses que personne ne sait. » Puis, j'ai été amené à dire qu'on était pas toujours tous d'accord, qu'on avait des débats et même des fois qu'on s'enflammait, qu'on était vraiment pas d'accord. Qu'il y avait consensus, de la discussion. Puis, au final, il m'a avoué que ce n'était qu'un problème d'image du

1830 CA, que le monde ne savait pas ce qui s'y passait. Ils voyaient huis clos et ils se disaient : « Ah, ces gens décident d'utiliser notre argent dans notre dos. » C'est un problème de confiance.

Mathilde Côté

1835 Ton idée de faire une présentation au Caucus, ce n'est pas bête. Oui, il reste les PV, mais il faut les lire, tandis que si tu nourris l'information, tu vas la réfléchir. Je pense que ça serait vraiment une bonne idée. Je sais que des Caucus c'est long, je ne sais pas à quel point les gens vont aimer avoir un rapport de plus, ça pourrait être un essai. Surtout avec la nouvelle idée de ce qu'on veut sortir des huis clos. De toujours le mettre à l'ordre du jour. Au pire, il n'y aura pas de questions, mais ça paraît bien.

1840

Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)

Effectivement, je pense que c'est une question intéressante avec la consultation des documents financiers et avec l'idée de vouloir en publier. Déjà là ça va aider. Je trouve que pour ce qui est de rapport des activités du CA en Caucus. On en a déjà parlé au dernier conseil exécutif, le risque 1845 qu'on voyait avec ça, il y a quand même une séparation assez claire des pouvoirs entre le Caucus et le Conseil d'administration, On ne voulait pas arriver et dire : « On t'en a parlé, mais toi n'en parle pas. » Je crois que les gens comprennent bien la différence des enjeux du pouvoir. Puis, ça serait peut-être attiser une frustration, une incompréhension : ça pourrait dérouter les gens que d'aborder ce genre de sujets-là. Si jamais c'est fait, il faudra vraiment penser au format pour éviter 1850 des incompréhensions.

Vanessa Parent

Bien, effectivement, ça peut devenir compliqué. Ils vont peut-être vouloir débattre de ce qui a été dit. Puis, on ne fera pas de Caucus parce que ça va être interminable. Par contre, ce qui s'est 1855 passé aujourd'hui, on a eu des remis en question des choses comme la transparence, au dernier CA, on a pris telle décision. Je pense que d'informer qu'il y aura des documents publiés et que la forme des PV va être différente, ça va peut-être amener les gens à aller chercher l'information sans nécessairement leur donner. Leur dire qu'elles sont devenues disponibles et que nous autres, on s'est penché longtemps sur la question pendant plusieurs heures. Qu'il y a eu quand même de 1860 bons consensus, de bonnes discussions. Juste ça peut être bien. Surtout au prochain.

Samuel Rouette-Fiset

Je comprends vraiment ce que tu dis, qu'il faut faire un effort sur l'approche, l'attitude avec laquelle on amène tout ça, mais je pense qu'il y a moyen de faire ça tout en faisant comprendre au Caucus 1865 la séparation des pouvoirs. Je ne sais pas encore la forme que ça prendrait. À réfléchir.

Julien Jolicoeur Dugré

Je pense que ça serait vraiment une bonne idée de le faire. On a souvent plusieurs rapports et ils ne posent pas tant de questions. De toute façon, s'ils n'étaient pas là. On peut quand même leur 1870 dire clairement que les administrateurs ne sont plus là pour redébattre de ce sujet-là. Je peux faire les rencontres. Moi, ça ne me dérange pas de faire les résumés. Je pense que, s'il y a des résumés, je ne pense pas que les gens ne poseront pas tant de questions.

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

1875 J'adore l'idée, mais je suis aussi d'accord avec monsieur Bouchard-Vincent concernant les problèmes sur le partage des pouvoirs. Je me vois tellement mal d'arriver en Caucus et de dire : « Je vais vous faire un rapport sur ce qui a été dit en CA, mais vous n'avez pas le droit de discuter des décisions. » C'est sûr que ça va être mal pris et c'est compréhensif. Je pense à une solution pour que ce soit fait sans problématique. Faire un résumé peut être dangereux, justement on peut 1880 tomber dans une interprétation. Par ailleurs, faire une lecture de ce que j'ai déjà envoyé, les résolutions prises peut être une façon de simplement s'assurer que tout le monde en prend connaissance. Il faut faire attention à quel point les gens peuvent intervenir. Est-ce qu'on est à

l'aise de dire qu'ils ont un niveau d'intervention maximum, C'est beaucoup d'aspects à considérer pour être sûr de trouver la meilleure solution.

1885

Alexandre Chamberland

Je me demande si justement, faire quelque chose de simple comme un résumé, ça ne pourrait pas être suffisant de seulement lire l'ordre du jour et ensuite les référer aux résolutions sur le PV. Ce qu'ils veulent savoir, c'est peut-être seulement qu'est-ce qui a été abordé dans cette instance-là.

1890

Marie-Philippe Lévesques

Peut-être juste distribuer le PV à l'entrée du Caucus. Je sais que ce n'est pas très écologique, mais les gens l'auraient dans leurs mains et ils ne pourraient pas dire qu'ils n'y ont pas eu accès.

1895 Lény Painchaud

Je ferais du pouce sur cette idée-là. Je comprends, un résumé ça risque d'être partisan, il y a des choses qui peuvent manquer, mais on peut dire de quoi il a été question, de quels enjeux on a discutés, juste pour que le monde sache et soit moins dans l'incompréhension. De cette incompréhension viennent ces interprétations qui nuisent au Conseil d'administration. Je ne sais pas qui serait à l'aise, mais si Julien y va, moi aussi je viens. Juste dire que je pense qu'il y a une formule qui ne peut pas causer autant de problématique sur la séparation des pouvoirs. Puis, juste montrer de quoi on a jasé.

1900

Audrey Bernard

1905 Juste pour revenir sur distribuer les PV, la prochaine instance est le Caucus, on l'adopte le CA d'après et donc le PV est disponible 2 mois plus tard. Donc, les gens ne sauraient que 2 mois plus tard. On a eu quelques exemples l'hiver passé. Si on prend une décision là et que les résolutions sortent, ils ont un mois pour être fâchés s'ils le sont. Dans les parties un peu plus litigieuses, je serais malaisée.

1910

Randy Bonin (affaires internes)

La majorité des choses que je voulais dire e été dit, sauf le résumé doit inclure ce qui est public de toute façon, donc tout ce qui est sous huis clos ne sera pas mentionné. On ne se mettra pas à dire : « On a parlé de tel sujet, sous huis clos. » Ça serait juste idiot, selon moi.

1915

Maxime Lavoie : Moi, je considère l'importance de donner de l'information aux gens, mais je ne crois pas que ce soit très utile d'explicitier tout ce qui a été dit. Je crois que, comme monsieur Chamberland a dit, de seulement parler brièvement de l'ordre du jour, ce qui a été dit, c'est quoi ils peuvent faire s'ils veulent plus d'informations comparativement à un procès-verbal qui ne sera peut-être pas lu.

1920

Mathilde Côté

Moi, ce que j'avais compris, l'idée de départ, quelque chose un peu plus concis, mais au moins juste dire l'ordre du jour, ça serait déjà un bon début. Je ne veux pas miner votre enthousiasme les gars, mais ça serait mieux si ça serait quelqu'un pas dans le Caucus venir l'expliquer. Sinon, il y a des gens qui ont des partis pris. Ça va peut-être même créer un débat parce qu'ils connaissent la personne. Quelqu'un que personne connaît, qui fait un peu no profil, qui met pas toujours le feu au débat. Bien, moi je ne serais pas la bonne personne non plus, mais ça prendrait quelqu'un qu'on ferait : « Ah, OK., ça l'air d'avoir du bon sens ce qu'elle dit. »

1925

1930 Vanessa Parent

Moi, je pense quand même que c'est une bonne idée de faire un retour. Je pense que c'est dans la façon de l'amener. Si on dit que c'est seulement informatif, ça se fait. Faut pas voir ça comme : « On te donne l'information, mais t'as pas le droit d'en parler. » Il faut plutôt penser que : « Oui, on fait un effort, on vous donne de l'information, seulement lire l'ordre du jour et dire voilà ce qui a été discuté, faire un léger résumé comme les résolutions qui vont être données. Le PV, je pense, susciterait beaucoup plus de questions, c'est moins une bonne idée de le passer. Juste faire une

1935

lecture et dire aux gens : c'est à titre informatif, c'est une tentative d'ouverture envers vous autres et c'est de bonne foi et tout. Je pense ça peut bien passer.)

1940 Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)

Nous dans le fond, on voyait les différentes possibilités et les enjeux que ça faisaient. Ça pas été mentionné, mais le but aussi c'était aussi d'intéresser les gens au Conseil d'administration, les intéresser à d'autres aspects de la CADEUL que les associations connaissent moins, les services, les autres dimensions. Je pense ce qu'on pourrait retenir, on pourrait commencer par faire une

1945 expérience de voir si on lance, comme un rapport sur le Conseil universitaires, on cible des aspects les plus intéressants pour nos étudiants on leur dit : « Ça c'est arrivé. » Si on voit que les gens, mettons que la prochaine fois on fait un rapport, sachez qu'on a adopté le plan d'exploitation du bureau des droits étudiants. Chose qu'on n'a pas eu le temps de faire en Caucus. Là, on pourra voir comment les gens réagissent. Si on voit que par exemple, on pourrait montrer ce qu'on a fait.

1950 On pourrait voir comme ils réagissent. S'ils veulent reprendre toute la démarche du Conseil d'administration, le remettre en question ou simplement poser des questions pour en savoir plus. Si vous me laissez faire cette expérience-là, on regardera les résultats. De voir la combinaison de cette expérience avec ce qu'on vient de mettre en place avec l'accessibilité aux documents financiers et le fait de publier les documents sous huis clos. Si ça vous va, je ferai ça.

1955

Samuel Rouette-Fiset

Moi, j'opterais effectivement pour l'expérience, la tenter progressivement. Voir ce que ça fait. Pour une autre avenue pour l'image du Conseil d'administration, mes questions se dirigeraient vers Randy Bonin : en fait, sur le site, on pourrait insérer un espace pour le Conseil d'administration

1960 pour voir qui est dessus, avec une description, quelle faculté, nos photos. Ça pourrait être intéressant. Pour que les gens voient les faces des gens sur le Conseil d'administration.

Marius Legendre

Moi, c'est pour faire du pouce sur l'ordre du jour avec les résolutions en dessous. On a vu que le

1965 PV ça fonctionnait pas. Il n'y a pas grand monde qui lit l'entièreté d'un PV. On a une bonne trame de mettre ce qui s'est décidé. Un PV c'est lourd, c'est long : il y a des débats qui n'ont peut-être plus lieu d'être, qui sont caduc. Je trouvais que c'était une bonne idée, on a déjà une bonne trame, sans écrire un résumé, on a juste à mettre ce qui s'est décidé, c'est un excellent résumé de ce qui s'est passé. C'est vraiment intéressant et c'est facile à lire. C'est classé par point. Je pense que

1970 c'est une excellente idée.

Alexandre Chamberland

Je vais faire une proposition et j'aimerais que Thierry, tu ajoutes ce qui manque, je n'ai pas tout compris avec les comparatifs. Par rapport à ce que j'entends je fais la proposition : « En Caucus de

1975 la CADEUL, de lire l'ordre du jour lorsqu'il y a eu lors du dernier CA et à la fin de l'ordre du jour référer au PV par rapport aux résolutions. » Je trouve que le but, c'est de savoir ce qu'on fait en entièreté. Ils ne veulent pas un choix. J'aurais envie de prendre le risque, mais de mettre en contexte, faire preuve de transparente. Ils peuvent poser des questions, se référer au PV

1980 *Il est proposé par Alexandre Chamberland, avec l'appui de Maxime Lavoie :*

En Caucus, de lire l'ordre du jour du dernier CA et à la fin référer au PV pour les résolutions. De mettre en contexte quand l'ordre du jour sera lu pour la première fois.

Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)

1985 La différence, c'est que là on aurait un outil formel de lecture de l'ordre du jour. Dans ces outils-là, ce n'est pas tout, dans le point des états financiers, si le Caucus se met à poser des questions, nous on est mal à l'aise parce qu'on ne peut pas répondre. Par contre, moi ce que je vous proposais un peu plus, c'est de faire les rapports, d'identifier les éléments marquants du CA et de les présenter aux membres. Cette présentation-là pourra toujours être complétée par des gens ou

1990 des administrateurs. Le but étant de ne pas donner à l'avance des choses qui pourraient amener les gens à dévier du rôle du Caucus.

Alexandre Chamberland

1995 Oui, mais le but c'est que le Caucus aimerait savoir ce qu'on fait dans son entièreté. Je ne crois pas qu'ils veulent qu'on sélectionne des éléments. On dirait qu'ils veulent une belle clarté, une belle ouverture. On dirait que j'aurais envie qu'on prenne le risque pour qu'ils sachent de quoi on a parlé, mais comme je le disais, les mettre en contexte. Leur expliquer qu'on est là pour faire preuve de transparence. Puis, leur dire ce qui s'est passé en les référant au PV. S'ils veulent plus d'informations, qu'ils peuvent toujours poser des questions à l'exécutif ou à qui que ce soit du CA.
2000 C'est comme ça que je voyais ma proposition.

Mathilde Côté

2005 Moi, ce que j'aimerais, tu disais lire l'ordre du jour et référer au PV. Le problème, c'est que le PV ne sera pas adopté à ce moment-là. On pourrait seulement mettre les propositions acceptées qui ne pourront être modifiées après parce qu'elles sortent du verbatim.

Marius Legendre

2010 Oui, moi c'était surtout sur la forme du fameux document. J'aurais plus vu l'ordre du jour avec en dessous de chaque point, avec le titre puis après les discussions, telles mesures ont été adoptés. Notre fameuse phrase de « Qu'est-ce qui se serait passé pendant le huis clos ? ». Puis la décision. Mais vraiment détailler point par point de ce qui s'est passé. Plus que de passer tous les points et d'expliquer ce qui s'est passé à la fin.

Alexandre Chamberland

2015 Oui, c'est vrai je n'avais pas pensé à ça, quand on fait le Caucus, le PV va être mis en ligne le dimanche d'après. Il va être adopté dans le CA comme ce soir. À la limite, c'est quasiment bien, les résolutions n'ont pas encore été adoptées, alors on va ne faire que discuter de ce qu'on a parlé, on leur dit qu'on va avoir les résultats dans deux jours. Là je tombe sur de quoi de glissant, le fait que le PV n'est pas sorti, est-ce que ça serait pertinent vu qu'on ne pourra pas en débattre. On va juste
2020 dire ce qu'on a parlé. On n'aurait pas le problème qu'on en a parlé en CA parce qu'on n'est pas encore au courant.

Samuel Rouette-Fiset

2025 Pour les points financiers, je ne sais pas jusqu'à quel point vous avez pensé aux problématiques. Vous parliez du malaise de parler des points finances. On ne peut pas seulement dire, malheureusement on ne pas en parler, c'était en huis clos, mais « Je vais vous dire ça puis je vous invite fortement à aller voir les documents au bureau »

Mathilde Côté

2030 Comme faire de la pub pour Maxime et sa plage horaire.

Marine Antoine

2035 Ouais, moi je ne suis pas contre ce que vous racontez, mais j'ai un gros problème, à part de donner les grandes résolutions avant au procès-verbal, je ne comprends pas pourquoi. Ils ont l'information, ils en ont la possibilité que ce soit au bureau de la CADEUL ou sur le site. On a eu un exemple au dernier CA d'une étudiante qui a attendu la fin du huis clos interminable pour revenir. Il y a encore une étudiante qui attend. Je considère qu'un étudiant qui a vraiment envie de trouver l'information, il sera capable de la rechercher. Et qu'on n'a pas besoin de tout faire pour eux. Je crois que l'exécutif vous avez pas mal de travail déjà à faire. Pourquoi vous en ajouter du travail
2040 que je trouve inutile ?

Lény Painchaud

Moi, cette session-ci, je suis allé au Caucus seulement à titre d'observateur. J'ai vu l'ambiance et je crois que c'est nécessaire d'avoir un rapport du Conseil d'administration. Cela dit, j'ai vu un petit
2045 problème, le PV du mois passé vient d'être adopté. OK, ça été adopté ? Donc, ce point est caduc. Je réitère alors que ce soit un ordre du jour avec ce qui a été voté. L'important, c'est d'être bien préparé pour cette présentation pour faire en sorte que les questions sur le pouvoir du Caucus et CA qu'on ne tombe pas là-dedans.

2050 Julien Jolicoeur Dugré

Deux choses. La première, ici on a eu la chance d'avoir des observatrices, on pourrait inviter des gens et faire la démarche pour voir si on peut garder les gens en huis clos à venir, voir en huis clos ou pas. Ils ne doivent pas trouvé le CA trop monstrueux. L'autre chose, moi, j'enverrais monsieur Chamberland pour la présentation au Caucus.

2055 Jean-Philippe Collins-Houde
J'approuve totalement la démarche. Mais je trouve la formulation un peu bizarre, on a peur qu'ils posent des questions, mais c'est justement ça qu'on voulait parce que monsieur Morin n'avait pas assez de gens qui venaient le voir. Je pense que ça serait vraiment intéressant et que ce serait un
2060 pas de l'avant de monter l'ordre du jour et les résolutions, même si le PV n'a pas été adopté. Parce qu'ils ne savent pas. « Ils parlent de la COMÉUL, des droits étudiants, ah je vais aller chercher de l'information vu je sais qu'il y a un projet. » Il voit le PV, ils se disent, « Ah OK il parle de ça. » si vous voulez plus d'informations, allez voir mon sieur Morin pour plus d'informations. S'ils savent qu'il y a l'information, ils pourront faire les démarches pour la trouver. Pour avoir l'information, il faut
2065 vouloir la chercher.

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

Oui, deux choses. Ce n'est pas une question d'avoir peur que le Caucus se pose des questions, ce n'est pas du tout ça. En fait, le problème est, au moment où le Caucus vont arriver, ils vont vous
2070 dire : « Vous avez parlé des états financiers de septembre », qu'est-ce qu'il en advient ? On va leur répondre : « Désolé, on n'a pas le droit de vous répondre, c'est sous huis clos. » Il y en a qui vont être frustré de ça. Au-delà, si le CA trouve que c'est normal qu'on leur dise ça, rendu là on peut le faire et c'est tout. Autre chose, on parlait du PV non adopté. Les résolutions sont adoptées au CA directement, mais le PV est adopté au CA prochain. Ou plus tard s'il y a des problèmes. Après, il
2075 faut encore faire des vérifications quelques jours pour que ce ne soit plus un projet de procès-verbal que ce soit le réel procès-verbal avec les modifications demandées, etc. Et ensuite il est mis en ligne. Effectivement, on peut arriver au Caucus en disant, voici l'ordre du jour, voici les résolutions qui ont été prises, pour le procès-verbal, il sera en ligne dans plus ou moins une semaine.

2080 Marie-Philippe Lévesques

Je suis en train de me poser une question. On a parlé d'ambiance au Caucus qui peut être parfois un petit peu enflammé. Je sais, j'y ai assisté à quelques reprises l'année dernière. Mais ça
2085 m'amène à poser une question, en fait avant de la poser, on se rappelle qu'au CA ce sont des membres individuels qui se présentent eux même qui oui représente une certaine faculté, mais sur des aspects plutôt financiers pendant que le Caucus représente les associations sur un point de vue plutôt politique. Je suis en train de me demander à quel point le CA est redevable du Caucus et inversement ? À la limite, le Caucus et le CA sont redevables de l'Assemblée générale. Je ne
2090 crois pas qu'ils sont redevables un envers l'autre. Alors, je me demande, on communique, on montre un papier, peu importe le CA va leur parler de ce qui s'est passé, mais excusez-moi, ont-ils droit de chialer ou de demander plus ? C'est comme deux choses différentes, j'ai ce questionnement là en tête.

Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)

2095 Les responsabilités sont vraiment séparées. Ils ne sont pas redevables un envers l'autre. C'est un peu ça le malaise. Les gens peuvent arriver à des décisions différentes, ne pas être en accord et

on peut rien y faire. Puis, en Caucus, quand on essaie d'expliquer la séparation des pouvoirs, c'est beaucoup de travail. C'est complexe, c'est beaucoup de dimensions vu ce sont des associations.

2100 Vanessa Parent

Oui, dans le fond je voulais répondre à monsieur de tantôt sur la formulation s'ils posent des questions. L'idée n'est pas de les empêcher de poser des questions, mais empêcher les débats au Caucus quand ce n'est pas là la place. C'est juste ça.

2105 Maude Cloutier

Oui, j'ai plusieurs choses à dire. On parle de ça pas parce qu'on se sent quelconque redevable, mais seulement pour informer finalement. Les deux instances sont indépendantes. Ça serait au moins, au prochain Caucus, l'occasion de présenter nos nouvelles mesures extraordinaires mises en place. Je pense que ça, ça pourrait calmer la grogne de certains et nous permettrait de faire un

2110 rapport bien concis. Ça les aiderait à avoir plus accès à l'information que de savoir nos mesures. Au contraire, ça pourrait être bénéfique pour nous et calmer certains. Je pense, qu'à date, les critiques qu'on entend, ce n'est pas qu'ils ne sont pas en accord avec les décisions, mais qu'ils ne savent pas les décisions prises par le Conseil d'administration. Au moins essayer l'expérience pourrait être enrichissant.

2115

Audrey Bernard

Oui, justement avec un rapport comme celui-là, parce qu'il y a aussi la grogne sur les huis clos dans CA. Il faudrait justement bien expliquer aux membres, aux associations toutes les initiatives qu'on a prises aujourd'hui et leur expliquer le nécessaire des points sous huis clos. Parce que si je

2120 me fie à mes 3 ans d'expérience en Caucus, si on dit que c'était sous huis clos, ils vont demander pourquoi. Il faudra quand même prendre la peine de dire la raison des huis clos, sinon ils vont revenir là-dessus.

Mathilde Côté

2125 Moi, je vais revenir sur être redevable au Caucus. Le Caucus, ce sont des associations et des associations, ce sont des membres. Je pense que c'est important d'être ouvert devant nos membres. Sans se sentir qu'on est obligé d'y aller, il faudrait avoir le feeling d'y aller. Ce n'est jamais mauvais d'informer, les choses qu'on a légalement le droit d'informer. Au pire, on essaie les gens et si ça crée la zizanie et tout le monde va s'en rappeler. Au pire, on laisse tomber l'idée. Mais

2130 je pense que c'est montrer de l'ouverture que d'essayer.

Le conseil d'administration consent à donner la parole à Madame Paquet.

Marie-Philippe Paquet

2135 D'abord, je suis impressionnée de voir que vous avez un désir de transparence. Je vois que c'est un préjugé que les gens ont des membres du CA. Moi, je crois que c'est essentiel d'avoir un rapport fait dans les débuts de Caucus. Ne serait-ce pour que les gens sachent ce qui se passe. Minimalement, que ce soit comme les rapports que les exécutants font au début. Oui, c'est joyeux.

2140 Ensuite, ça été parlé de rendre agréable les CA, et les a pour inciter les gens à venir. Juste une petite suggestion, mais faire un tour de table, dire les noms, ça prend 5 minutes et ça rend les gens plus à l'aise : comme un signe d'ouverture. Oui, voilà, c'est bon.

Samuel Rouette-Fiset

2145 Oui, moi c'était une réponse à plusieurs personnes. Marine Antoine, le but, ce n'est pas seulement qu'ils veulent de l'information, mais pour les curieux, d'aller chercher l'information sans être obligés d'y aller par eux-mêmes. Ce qui peut causer la grogne. Pour Quentin, pour le problème que les pouvoirs du CA pouvaient causer au Caucus, les huis clos et tout et tout, je suis peut-être un peu naïf, mais si quelqu'un qui paraît bien et qui a l'air smatt, qui explique bien le pourquoi ont fait ça, je pense que les gens sont capables de comprendre qu'il y a une certaine bonne foi, que ce sont pour

2150 des raisons légales qu'on ne peut pas diffuser, surtout si on invite à aller voir. Il faudrait les inciter

le plus possible à aller voir Max. Je pense qu'il pourrait y avoir un peu de coopération et du bonheur relié à ça. Pour Marie-Philipe, j'abonde dans le sens que Maude a dit : on n'est pas redevable, mais je pense que c'est pour améliorer le climat.

2155 *Randy Bonin demande la question préalable.
La question préalable est refusée.*

Il est proposé par Mathilde Côté, avec l'appui de Marius Legendre :

2160 De lire aussi les résolutions et que ce soit aux prochains caucus.

Audrey Bernard

Je ne sais pas si ça va de soi, mais on pourrait ajouter : « Qu'il y aura un administrateur sur place pour répondre aux questions. »

2165 Quentin De Dorlodot

Il y a deux choses possibles, soit on envoie un administrateur qui ne siège pas au Caucus pour expliquer et présenter ça ou vous pouvez mandater votre exécutif de le faire, ça peut faire partie de notre rôle si vous le souhaitez. Étant donné que c'est à priori une lecture de l'ordre du jour et des résolutions, il y a très peu place à l'interprétation. Je serais tout à fait capable de le faire de manière neutre en me contentant de lire ce qu'il y a là-dedans.

Alexandre Chamberland

2175 J'avais deux réponses. D'abord, par rapport aux états financiers, ce n'est pas répondre qu'on ne peut pas répondre, c'est répondre qu'on a l'information pour eux, peu importe la réponse, aux bureaux de la CADEUL, au bureau de Maxime Morin aux heures proposées justement au niveau de la confiance et de la transparence. Moi, je pense qu'ils peuvent avoir la réponse à leur question, c'est important de dire : « Oui, vous l'aurez ! » Et excellente question de madame Lévesques, je pense qu'au niveau d'une charte ou d'un contrat qui a été rédigé entre deux entités, la raison
2180 concrète c'est toujours pour mettre des barèmes. Dans ce cas-ci, on répond à un besoin du Caucus en faisant ça. Ce qu'il faut dire au Caucus, c'est ce qu'on fait ici concrètement. De mettre des résolutions, je ne sais pas si je ne comprends pas bien ce que c'est si c'est de mettre une phrase au point de l'ordre du jour, mais j'ai l'impression que ça pourrait créer juste plus de questions, plus d'interrogations. Le besoin des gens : c'est de savoir de quoi on parle au CA. En
2185 lisant l'ordre du jour, ils ont déjà cette information. Mettre les résolutions, ça pourrait juste compliquer les choses.

Marie-Philipe Lévesques

Oui, je vais rebondir sur plusieurs interventions depuis mon intervention. Je me suis peut-être bien
2190 exprimé sur les deux instances qui ne sont pas redevables un de l'autre c'est quelque chose que je voulais rappeler à tout le monde, mais je n'ai vraiment pas dit que je ne voulais pas de transparence envers le Caucus. Puis, je veux préciser que je veux que le CA fasse preuve de transparence. Plus d'accessibilité les informations autant que possible par Caucus ou par n'importe quel autre membre. Je ne veux rien étouffer, ni cacher de l'information. Deuxième point, je pense
2195 que ça serait pertinent qu'un membre du CA vienne parler au Caucus. Un membre du CA, non exécutant, ni un membre qui siège au Caucus. Il y a des gens dans la vie qui ont une réputation, une personnalité connue à la grandeur du campus, on veut que ça soit transparent, on veut, quelqu'un de neutre dans le conflit pour pas l'enflammer davantage. Quelqu'un de presque nobody. Ce point risque d'être chaud et j'encourage le CA à proposer quelqu'un qui irait proposer ce point
2200 au Caucus. Merci !

Marius Legendre

2205 C'était exactement la même chose. Je pense que ce soit vraiment important que ce soit un membre du CA. Quelqu'un de neutre. Parce que les gens qui manquent de confiance envers le CA, ils manquent encore plus de confiance en leur exécutif à la CADEUL. On l'a vu dernièrement. Je pense que c'est important que ce soit quelqu'un de neutre et inconnu sur le campus, qui n'a pas pris position sur des choses orientées. Tout à l'heure, Julien disait Alexandre Chamberland, ça serait vraiment dans le profil de gens intéressants. Je serais d'accord.

2210 Quentin De Dorlodot

Je propose le sous-amendement « Que ce soit monsieur Chamberland qui fasse la présentation »

Alexandre Chamberland

2215 Je peux bien accepter. Juste vous avertir, je manque un peu d'assurance dans les CA et les Caucus, mais généralement je suis assez neutre. En Caucus, je me suis plus ou moins exprimé, mais je suis capable de faire preuve de réparti. J'ai la capacité et je vais m'impliquer plus dans les prochains.

Mathilde Côté

2220 T'es au Caucus ?

Alexandre Chamberland

Oui, je suis représentant au Caucus en génie agroalimentaire.

2225 Quentin de Dorlodot

Mon amendement tombe caduc.

Présidence d'assemblée

On fait comme si ce n'était jamais arrivé.

2230

Julien Jolicoeur Dugré

Qui n'est pas représentant au Caucus ?

Je proposerais monsieur Maxime Lavoie.

2235 Présidence d'assemblée

On pourrait faire des élections au lieu de sous-amendement. Ça me semblerait plus utile.

Jean-Philippe Collins-Houde

2240 Tous mes points ont été dits. Ce sont des informations que les membres peuvent aller voir, par rapport aux huis clos, à la place de dire qu'on a des trucs qu'on n'a pas le droit de dire, on pourrait envoyer vers Maxime. Et je proposerais Lény Painchaud.

Résolution CA-A15-11-15-16

Il est comme amendement proposé par Mathilde Côté, avec l'appui de Marius Legendre :

2245 De lire aussi les résolutions et que ce soit aux prochains caucus.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution CA-A15-11-15-17

2250 *Il est comme amendement proposé par Mathilde Côté, avec l'appui de Marius Legendre :*

Que l'ordre du jour du dernier Conseil d'administration et les résolutions prises lors de celui-ci soit lus au prochain caucus et qu'une référence soit faite au procès-verbal de ce Conseil d'administration.

Aucune demande de vote.

2255 *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Mise en candidature :

Jean-Philippe Collins-Houde propose Lény Painchaud (non)

Mathilde Côté propose Maxime Lavoie (oui) et Samuel Dutil (non)

2260 *Marius Legendre propose Guillaume Ruel (non)*

Quentin De Dorlodot propose Marine Antoine (non)

Maxime Lavoie :

2265 Moi, je pense que je serais une bonne personne pour faire ça. Je suis impartial et je suis capable de représenter l'opinion des gens.

Alexandre Chamberland

Que répondez-vous sur une information financière ?

2270 Maxime Lavoie

J'informerais des nouveaux plans d'ouverture qu'on a eus et parler des plages spécifiques pour répondre aux questions. Que c'est une chose qu'on ne peut mentionner.

Alexandre Chamberland

2275 Que répondez-vous si quelqu'un demande, pourquoi un huis clos au CA ?

Maxime Lavoie

2280 Je leur dirais que les huis clos sont surtout là pour protéger les administrations et la CADEUL des différentes conséquences de la divulgation de certaines informations qui pourraient intéresser certains acteurs externes.

Alexandre Chamberland

Et par la suite vous référer à ?

2285 Maxime Lavoie

Max.

Lény Painchaud

2290 Je n'ai pas de question, mais juste pour m'assurer, il va y avoir d'autres administrateurs à ce Caucus là, juste dire que normalement vous ne serez pas seulement écorchés.

Marius Legendre

Mesdames les observatrices, est-ce que vous pensez que c'est une bonne idée ?

2295 *Le conseil d'administration consent à donner la parole aux observatrices.*

Marie-Philippe Paquet

2300 Je n'ai rien de négatif à dire sur lui. Juste pendant les tours de parole, il avait l'air intéressé et de bonne foi. Je pense que les gens vont le sentir.

Myriam Nadeau

Il est gentil.

Kate Blais

2305 Je trouve ça très bien d'envoyer des gens du CA, ça va amener les questions. Par contre, je vous encouragerais à leur poser des questions. Ça pourrait être malaisant vu qu'ils ne connaîtront pas tous les sujets. Il faudrait les pratiquer un peu.

Samuel Rouette-Fiset

2310 Je crois qu'il y a moyen de se préparer quand même pour qu'il soit à l'aise.

Alexandre Chamberland

Je peux m'engager à le préparer.

2315 Thierry Bouchard-Vincent (la présidence)

Effectivement, il faudrait qu'il se prépare même s'il a bien répondu aux questions, mais ultimement, on va être là s'il y a un problème technique. Nous on considère que le CA ne doit pas prendre des résolutions, mais s'il y a des problèmes, ultimement, vous pourrez interagir.

2320 Myriam Nadeau

Juste pour repréciser, des fois, je m'en retourne chez nous et je pense : « J'aurais pu dire ça et ça aussi, ça aussi. » C'est ça, posez des questions.

Résolution CA-A15-11-15-18

2325 *Il est proposé :*

Que Maxime Lavoie soit mandaté pour faire cette lecture.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2330 Mathilde Côté

L'idée de la petite page avec des photos, on l'a oublié, ça pourrait être intéressant,

Randy Bonin (affaires internes)

2335 On peut le faire, mais je vous encouragerais à ne pas aller vers les photos. Je n'ai pas envie de prendre vos photos de profils Facebook, vu que ça peut fluctuer assez les gens qui siègent sur le CA, mais on peut faire un petit lien vers le document dans notre section ressource avec vos noms selon vos facultés.

Audrey Bernard

2340 Ça n'existe pas déjà ? Je sais que sur l'ancien, il y avait une liste avec les administrateurs.

Randy Bonin

Oui, mais dans le nouveau site on l'avait enlevé. On peut le rajouter.

2345 Marie-Philippe Lévesque

Moi, j'encouragerais à remettre accessible le nom des administrateurs et leur faculté sans nécessairement de photos.

Jean-Philippe Collins-Houde

2350 Avec le courriel, tant qu'à y être, pour nous rejoindre en cas de questions.

12. Rappel de collégialité

2355 Quentin de Dorlodot

Exactement la même chose que l'autre point, c'est un point qui date du dernier CA. Je laisse Marius parler.

Marius Legendre

2360 Ça date un peu, ça date de l'AG de la CADEUL. Ça bougé depuis. Ce n'est pas une attaque, ce n'est pas un procès. Je veux que ça se passe dans la bonne foi. Il y a quelqu'un du Conseil d'administration avait appelé à ma démission sur Facebook. Ça été retiré, mais il reste que ça été écrit. Ion est tous au sein du Conseil d'administration, il faut qu'on sache qu'on est une équipe et qu'on se soutient pour pas que ce genre de chose se reproduise. Je comprends que dans
2365 certaines situations, on s'emporte un peu, mais il faut vraiment faire attention à ça. Qu'on reste uni même si dans le débat on n'a pas eu les mêmes idées, qu'on a confronté nos idées, mais qu'au final on est arrivé à un compromis et on a voté. C'est important surtout en ce moment où les gens commencent à se demander ce qu'on fait, qui on est et qu'est-ce qu'on veut.

2370 Julien Jolicoeur Dugré

Je m'excuse d'avoir fait ça. J'avais fait ça parce que tu avais liké la page de Mao. Je trouvais ça un peu hypocrite d'avoir liké une page louche. Je m'excuse quand même d'avoir fait ça. Ce n'était pas gentil.

2375 Marius Legendre

Je comprends ta frustration, qu'on se laisse emporter parfois, mais j'accepte tes excuses.

Alexandre Chamberland

Je trouve que c'est un super beau plaidoyer des deux, c'est vraiment cool. L'amour, c'est con, mais
2380 c'est important. J'ai envie de ramener en Caucus que la CADEUL c'est une grande famille prête à s'entraider, que c'est beau. Je veux montrer ce genre de beau geste de paix. J'aimerais amener ça en Caucus, que le monde travaille ensemble, collaborer travaille ensemble. Au final ce qu'on veut, c'est d'améliorer le plus possible ce que les étudiants à l'Université Laval vivent, ce qu'on veut c'est que le monde trip, qu'on aime être ici. C'est ça le but.

2385

Marius Legendre

Outre le fait que ça soit moche quand ça arrive, c'est une force du CA, deux personnes peuvent s'opposer et se fâcher sur des idées, mais ça montre bien que ce n'est pas une clique, que ce sont des gens qui ont des idées différentes. Des fois, il y a des gens qui ne s'aiment pas, mais c'est la
2390 vie. Il faut montrer qu'on fait de belles choses ensemble.

Samuel Dutil

Je vous aime !

2395

13. Méfiance de l'administration envers ses membres et vice-versa

Quentin de Dorlodot

C'est un point qui date du dernier CA aussi, j'espère ça ira aussi bien que ce point-ci. Je cède la
2400 parole à Julien.

Julien Jolicoeur Dugré

Je crois qu'aujourd'hui, on a bien répondu au but du point par rapport aux huis clos qu'on a parlé. Puis le point image du CA, je pense que ça répondait bien à la chose. Par contre, par rapport à ce
2405 qui est arrivé au Caucus, Thierry, excuse-toi vraiment aux associations, fais-le pour de vrai si tu ne veux pas te faire coller une motion de blâme. Puis, à part ça, je pense qu'on devrait continuer de travailler comme ça avec les associations, leur montrer une belle image et aussi leur faire confiance. Oui, c'est beau de montrer qu'on a une belle image, mais il faut leur montrer notre confiance. Comme moi, pour la manif du 12, je suis allé voir plusieurs membres, plusieurs
2410 associations sur le campus, ils sont aussi smatt partout. Même nous Philosophie, même si on chiale beaucoup en Caucus, notre force c'est la rhétorique. Chaque association a ses forces. Je

pense que toutes les associations méritent le respect. Je pense que c'est important de se le rappeler autant les associations que les membres du CA ou de l'exécutif.

2415 Thierry Bouchard-Vincent

Par rapport à ce qui est arrivé vendredi, j'ai hâte de parler aux associations. Le travail par rapport aux méfiances, l'exécutif, les associations et ainsi de suite, ça sera un travail fait en continu dans les prochains mois. Je crois que c'est un travail qui sera légué à ceux qui vont nous suivre. Il y a un climax par rapport à ça cette année.

2420

Mathilde Côté

Moi, je pense que tout ce qui est dit est vrai, mais j'ai comme souligné le mot vice-versa parce que je pense que l'exécutif il travaille beaucoup. Je n'étais pas au Caucus, je ne peux dire ce qui est arrivé, mais il faut respecter l'exécutif. J'entends plusieurs critiques sur eux, je n'étais pas au

2425 Caucus, mais il faut respecter l'exécutif. Le « vice-versa » est important. Penser que ce sont des personnes humaines aussi même s'ils travaillent là-dedans et qu'ils ont l'air de prendre des décisions et tout.

Jean-Philippe Collins-Houde

2430 Je suis d'accord avec ce qui a été dit, mais les trucs qu'on va faits, concernant les huis clos, il y aura encore des questions. Il y a une partie d'ignorance, ils ne sont pas fâchés pour le fun. Il faut les informer, montrer qu'on est ouvert, mettre notre ordre du jour au prochain Caucus, ce sont plein de choses qui vont aider. Donc, si on monte une ouverture, ils vont la prendre. Quand tu ne sais pas ce qui se passe et là t'apprends après qu'une décision a été prise, c'est un peu normal qu'on

2435 peut être fâché. Faut comprendre qu'en étant plus ouvert, ça va faire en sorte de les calmer et de les rendre plus intéressés, peut-être même venir au CA ou de faire partie d'un comité quelconque, d'un événement quelconque. Justement, comme on disait tantôt, si on leur dit qu'il existe tel point, pour plus d'informations, vous pouvez aller voir telle personne. Je pense que là-dessus, on a fait du bon travail. Sinon, vous êtes chanceux que je chante mal, je chanterais « Ce soir l'amour est dans

2440 tes yeux. »

Anthony Fournier

Je tiens à souligner que j'ai l'intention de respecter toutes les associations

2445 Alexandre Chamberland

Je voudrais finir ça avec une citation que j'ai entendu aujourd'hui, qui m'a marquée justement : « Ce n'est pas par la noirceur qu'on arrête la noirceur, mais par la lumière. Ce n'est pas avec la haine qu'on arrête la haine, mais avec l'amour. » de Martin Luther King.

2450

14. Autres sujets – Prochaine séance

Quentin De Dorlodot (affaires institutionnelles)

La prochaine séance aura lieu le 6 décembre pour le CA ordinaire. CA spécial et pour entériner les

2455 résultats, mardi le 1^{er} décembre à midi, un CA spécial.

Anthony Fournier

Je dois vous parler de ma rencontre avec Opération Nez-Rouge. Pour ceux qui ne le savent pas, Opération Nez rouge est une initiative de l'université qui a 30 ans cette année. Pour ça, ils feront

2460 un événement « Fierté UL » qui sera le 5 décembre. Les équipes de raccompagnement viendront de l'Université Laval. On vous invite fortement. On sera des équipes de 4 avec au moins 2 détenteurs d'un permis de conduire. Pour ceux que ça intéresse, soit étudiants, professeur, gens de l'administration. Je vais remettre l'information à tout le monde dès que je le pourrai. Ils vont nous donner des tuques et nous. Samedi le 5, la veille du prochain CA, prenez en bonne note !

2465

15. Autres sujets – Bière postconseil

Anthony Fournier (affaires socioculturelles)

2470 N-Bar !

15. Autres sujets – Blague corporative

2475 *La blague corporative n'est pas consignée au procès-verbal. Il est mieux pour tout le monde d'oublier sa teneur.*

16. Clôture de la séance

2480

Résolution CA-E15-09-20-19

Il est proposé par Audrey Bernard, avec l'appui de Mathilde Côté:

Que la séance du 15 novembre 2015 soit levée.

Aucune demande de vote.

2485

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée vers 23h44.

2490

2495


Quentin de Dorlodot
Vice-président aux affaires institutionnelles